



Rapport annuel
**DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS 2022**



Sommaire

1. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	8
1.1 La carte d'identité.....	8
1.2 Les compétences exercées	9
1.3 L'organisation générale du service.....	9
1.4 Les orientations de la collectivité	11
1.5 Les faits marquants 2022.....	12
2. La CAPBP, un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.....	13
2.1 Les actions du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés en 2022.....	13
2.1.1 Le développement du compostage.....	13
2.1.2 Les ateliers Jardin Zéro Déchet dans le cadre du programme Natura Valor	15
2.1.3 Le prêt de broyeurs électriques.....	15
2.2 Évolution des tonnages collectés sur la CAPBP	18
3. Sensibiliser et informer l'utilisateur	20
SERVICE RELATION A L'USAGER ET ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	20
3.1 A la rencontre des habitants	20
3.2 Sensibilisation du jeune public	20
3.3 Le Festival des Transitions, 13 au 16 octobre.....	21
3.4 La Semaine Européenne de Réduction des Déchets – 19 au 29 novembre 2022	21
3.5 Une question sur les déchets ?.....	21
4. La collecte des déchets.....	22
4.1 La collecte des emballages et papiers	24
4.1.1. Les consignes de tri.....	24
4.1.2 La pré-collecte et la collecte	24
4.1.3 Les tonnages.....	24
4.1.4 Transfert des emballages/papiers vers le centre de tri.....	25
4.2 La collecte des emballages en verre.....	25
4.2.1 Les consignes de tri.....	25
4.2.2 La pré collecte et la collecte	25
4.2.3 Les tonnages.....	25
4.2.4 Le recyclage du verre	26
4.3 La collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés.....	27
4.3.1 Les consignes de tri.....	27
4.3.2 La pré-collecte et la collecte	27
4.3.3 Les tonnages.....	27
4.3.4 Leur devenir Figure11 : Le devenir des textiles, linges et chaussures usagés	27
4.4 La collecte des déchets de jardin.....	28

4.4.1 La pré-collecte et la collecte	28
4.4.2 Les tonnages	28
4.5 La collecte des ordures ménagères résiduelles	28
4.5.1 La pré-collecte et la collecte	28
4.5.2 Les tonnages	28
4.6 Autres prestations	29
4.6.1 La collecte des encombrants	29
4.6.2 La collecte des cartons professionnels	29
4.6.3 La collecte des déchets alimentaires des professionnels	29
4.6.4 La collecte des papiers des administrations	29
5. Les déchetteries.....	30
5.1 Localisation des déchetteries	30
5.2 Le fonctionnement des déchetteries et de la Recyclerie d’Emmaüs	31
5.3 Les tonnages collectés	32
6. Les moyens mis en œuvre pour la gestion des déchets	34
6.1 Les moyens humains.....	34
6.2 Les moyens matériels	35
7. Le traitement des déchets	36
7.1 Les différentes filières de traitement	36
7.2 La valorisation des déchets collectés	37
7.2.1 La valorisation organique	37
7.2.2. La valorisation matière, ou recyclage	38
7.2.3 La valorisation énergétique	42
7.3 L’enfouissement	43
7.4. Suivi de l’ancienne décharge de Lescar	43
7.5 Bilan de la valorisation des déchets	44
8. Synthèse des modalités d’exploitation du service public.....	45
9. Les éléments budgétaires 2022	47
9.1 Pour les communes en TEOM et Redevance Spéciale	47
9.1.1 Section Fonctionnement	47
9.1.2 Section Investissement	47
9.2 Pour les communes en Redevance Incitative	48
9.2.1 Section Fonctionnement	48
9.2.2 Section Investissement	48
10. Les coûts du service public selon la méthode ComptaCoût	48
10.1 Pour les communes en TEOM et Redevance Spéciale	49
10.1.1 Les charges du budget TEOM/RS	49
10.1.2 Les produits du budget TEOM/RS	50
10.1.3 Le coût des différents flux de déchets	50

10.1.4 Évolution du coût aidé par habitant	52
10.1.5 Le financement du service	53
10.2 Pour les communes en redevance incitative.....	53
10.2.1 Les charges du budget Redevance Incitative – RI	53
10.2.2 Les produits du budget Redevance Incitative.....	53
10.2.3 Le coût des différents flux de déchets	54
10.2.4 Évolution du coût aidé par habitant	55
10.2.5 Le financement du service	55
Perspectives 2023.....	62
Annexes	64

Liste des figures

Figure 1 : Carte de la Communauté d'agglomération avec les populations municipales 2022	9
Figure 2 : Organisation générale du service de collecte	11
Figure 3 : Évolution du nombre de foyers pratiquant le compostage.....	19
Figure 4 : Évolution de la production de déchets de la CAPBP entre 2010 et 2022.....	21
Figure 5 : Le contenu de la poubelle (Caractérisations 2016)	22
Figure 6 : Évolution de la composition de la production globale de déchets depuis 2010.....	25
Figure 7 : La production de déchets d'un habitant de la CAPBP en 2022	26
Figure 8 : Évolution du tonnage collecté d'emballages/papiers	28
Figure 9 : Évolution du tonnage collecté d'emballages en verre	29
Figure 10 : Le devenir des emballages en verre	29
Figure 11 : Le devenir des Textiles, Linges et Chaussures usagés	30
Figure 12 : Évolution du tonnage collecté d'ordures ménagères.....	32
Figure 13 : Carte de localisation des déchetteries	33
Figure 14 : Évolution de la fréquentation des déchetteries.....	34
Figure 15 : Évolution des apports par déchetterie.....	36
Figure 16 : Évolution des principaux flux de déchets apportés en déchetterie	36
Figure 17 : Répartition du nombre d'agents	37
Figure 18 : Carte des installations de Valor Béarn.....	40
Figure 19 : Le devenir des déchets de cuisine et de jardin.....	42
Figure 20 : Le devenir des emballages/papiers collectés	44
Figure 21 : Des exemples sur le recyclage d'emballages.....	45
Figure 22 : Le devenir des ordures ménagères résiduelles	47
Figure 23 : La part de déchets valorisés en 2022 sur la CAPBP	49
Figure 24 : Composition des charges du budget TEOM/RS.....	55
Figure 25 : Composition des produits du budget TEOM/RS.....	55
Figure 26 : Évolution du coût aidé TTC entre 2014 et 2022 (budget TEOM/RS).....	57
Figure 27 : Composition des charges du budget redevance incitative.....	59
Figure 28 : Composition des produits du budget redevance incitative.....	59
Figure 29 : Évolution du coût aidé TTC entre 2014 et 2022 (budget redevance incitative).....	60

Glossaire

(source : Déchets chiffres clés – ADEME)

Collecte et précollecte (opérations de) : ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement prend en charge les déchets.

Déchets dits assimilés : regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (art L2224-14 du Code Général des Collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères et de même nature.

Économie circulaire : est fondée sur le développement d'un système de production et d'échanges prenant en compte dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent être réutilisés ou redevenir des matières premières nouvelles afin de :

- Réduire la consommation des ressources
- Améliorer l'efficacité de leur utilisation

Prévention : désigne toute mesure prise avant qu'une matière ou un produit ne devienne un déchet pris en charge par la collectivité.

Recyclage : désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en matière ou produit aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Réemploi : ensemble des opérations par lesquelles des matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Valorisation : désigne toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

Valorisation énergétique : incinération des déchets non dangereux, permettant la production d'énergie sous forme d'électricité et/ou de chaleur.

Valorisation matière : désigne les opérations de valorisation de matériaux telles que le recyclage, le remblaiement... à l'exclusion de toute forme de valorisation énergétique.

Valorisation organique : désigne l'ensemble des modes de gestion et de valorisation des déchets biodégradables (déchets alimentaires, déchets verts, déchets agricoles...) qui peuvent être valorisés via deux modes de traitement : le compostage et la méthanisation.

Préambule

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, modifié récemment par le décret n°2015-1827, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) rédige son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective l'ensemble des données sur la gestion des déchets au sein de la collectivité,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

C'est un document public, consultable par tous et disponible en mairie ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (www.pau.fr).

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), créée au 1^{er} janvier 2017 (en application de la loi NOTRe) résulte de la fusion de trois collectivités :

- la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées,
- la Communauté de Communes du Mieu de Béarn
- la Communauté de Communes de Gave et Coteaux.

1.1 La carte d'identité

En 2022, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées compte 31 communes et une population de **162 618 habitants** (INSEE au 01/01/2023) dont 46,53 % habitent sur la commune de Pau. La population 2022 reste globalement stable par rapport à 2021(+0,56%).

Ces communes présentent différentes typologies d'habitat, urbain au cœur de l'agglomération, et plutôt rural en périphérie. La population communale varie entre 191 habitants pour la commune la plus petite à 75 665 habitants pour la plus grande.

La carte ci-dessous présente le territoire avec les populations municipales INSEE, connues au 1^{er} janvier 2023.

Figure 1 : Carte de la CAPBP avec les populations municipales 2022



1.2 Les compétences exercées

La Communauté d'Agglomération (CAPBP) assure la compétence « Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ». La Direction Développement Durable et Déchets (D3D) a la charge de la prévention et de la collecte des déchets. Le traitement de ces déchets est confié au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets dénommé Valor Béarn.

La D3D gère le parc de contenants (bacs roulants, bornes aériennes et conteneurs enterrés), la collecte des déchets ménagers et assimilés et les déchetteries dans les conditions fixées dans son règlement de collecte. Ce dernier définit notamment les déchets pris en charge par le service public :

- Les déchets ménagers produits par l'activité domestique quotidienne,
- Les déchets assimilés aux déchets ménagers, provenant d'une activité professionnelle, dans la limite d'une production de 8 000 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine. Au-delà de ce seuil, le professionnel ne peut plus être collecté par le service public et doit faire appel à un prestataire privé pour éliminer l'ensemble de ses déchets.

Le détail des différentes catégories de déchets prises en charge par le service public est précisé à l'article 4 du présent rapport.

Une fois collectés, les déchets sont transportés vers les différentes installations de traitement de Valor Béarn pour être valorisés ou enfouis : l'usine d'incinération des ordures ménagères, le centre de tri des emballages, les plateformes de compostage, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et les quais de transfert.

La répartition des compétences entre la CAPBP et Valor Béarn est résumée dans le tableau ci-dessous pour les principaux flux de déchets :

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Emballages en verre	Déchets alimentaires et de jardin	Textiles	Déchetteries	Collectes destinées aux professionnels
Pré-collecte	CAPBP	CAPBP	CAPBP	CAPBP	-	-	CAPBP
Collecte	CAPBP	CAPBP	CAPBP	CAPBP	CAPBP	CAPBP	CAPBP
Transfert/Transport	Valor Béarn	Valor Béarn	CAPBP	Valor Béarn	CAPBP	CAPBP	CAPBP
Traitement	Valor Béarn	Valor Béarn	CAPBP	Valor Béarn	CAPBP	CAPBP / Valor Béarn	CAPBP / Valor Béarn

1.3 L'organisation générale du service

La Communauté d'agglomération propose différents services aux habitants avec des disparités liées à la réorganisation territoriale. Le tableau ci-dessous précise la population desservie pour chaque type de collecte.

Mode de collecte	Ordures ménagères résiduelles		Emballages et papiers		Emballages en verre	Déchets alimentaires et de jardin	Textiles	Collectes destinées aux professionnels
	Régie	Prestation	Régie	Prestation				
Population desservie (hab.)	149 416*	13 202	149 416	13 202	162 618	57 600**	162 618	145 029***

* 149 416 habitants correspondent aux communes de l'ex-Gave et Coteaux et l'ex-communauté d'agglomération.

** 57 600 habitants correspondent au territoire de l'ex-communauté d'agglomération hors centre-ville et coteaux.

*** 145 029 habitants correspondent aux communes de l'ex-communauté d'agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la régie collecte les ordures ménagères et les emballages papiers pour près de 92 % des habitants du territoire. Seules les communes de l'ex-Miey de Béarn (13 202 habitants), en redevance incitative, sont collectées par un prestataire.

Le schéma ci-dessous présente les principaux flux de déchets collectés et leur devenir.

Figure 2 : Organisation générale du service de collecte



1.4 Les orientations de la collectivité

L'objectif poursuivi par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est d'exercer un service public de qualité, apprécié des habitants pour sa fiabilité et ses performances, en répondant aux enjeux environnementaux de la **loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC)**, tout en s'adaptant à un contexte de plus en plus contraint.

Il s'agit d'initier et de bâtir une stratégie qui s'appuie sur les objectifs de la loi, notamment :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et en réduisant de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010.
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030;
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse.
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse ;
- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025. Cet objectif est atteint notamment en assurant la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri, y compris sur des ordures ménagères résiduelles, réalisée dans une installation prévue à cet effet.
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 ;
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurés en masse ;
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

Début 2018, la Communauté d'Agglomération a lancé l'étude pour construire un nouveau modèle de gestion des déchets afin de mener une politique cohérente à l'échelle des 31 communes, tenant compte de leurs spécificités et de l'obligation d'harmoniser les modes de financement.

La 1^{ère} phase de l'étude (diagnostic du territoire avec analyse technique, économique, organisationnelle et financière de la collecte des déchets) a dégagé des pistes d'optimisation axées sur :

- La poursuite de la sensibilisation au geste de tri des emballages/papiers et du verre,
- Une meilleure valorisation des déchets de cuisine, majoritairement jetés dans les ordures ménagères,
- Des leviers incitatifs pour réduire la production de déchets (baisse des fréquences de collecte et/ou tarification incitative généralisée).

Lors de la seconde phase de l'étude, parallèlement à l'analyse des scénarii technico-économiques, des pistes d'optimisation sur les déchets de cuisine ont été expérimentées depuis 2019 sur quatre secteurs de la CAPBP (habitat pavillonnaire et collectif). La stratégie TRIBIO qui en a découlée, a été votée fin 2020 et se met en œuvre progressivement, pour une généralisation en 2024.

En complément, le contrôle d'accès en déchetterie a été voté fin 2021 et sera effectif au 1^{er} janvier 2023.

Enfin, la dernière phase de l'étude devrait se terminer en 2023 par une prise de décision des élus sur le choix du nouveau modèle de gestion des déchets ménagers et de son financement.

1.5 Les faits marquants 2022

- **Poursuite du déploiement de Tribio (tri à la source des déchets de cuisine)** : fin de l'enquête réalisée dans les immeubles concernés par la nouvelle collecte et de l'étude préalable permettant de définir puis d'ajuster les modalités de mise en œuvre. Durant cette phase d'étude pré-opérationnelle, une collecte des déchets alimentaires a démarré le 9 mars 2022 sur le secteur pilote "Pau-Allées de Morlaas".
- **Poursuite du développement du compostage de proximité** (composteurs individuels et collectifs)
- **Poursuite de la modernisation des déchetteries** : après les déchetteries de Pau, Bizanos, Lescar et Jurançon, l'Agglomération a aménagé en 2022 une nouvelle plateforme pour la dépose au sol des déchets verts et des gravats à côté de la déchetterie-recyclerie d'Emmaüs à Lescar (ouverture en janvier 2023).
- **Lancement de deux nouvelles actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : un service de prêt de couches lavables pour permettre aux familles de tester ce dispositif et la distribution de 10 000 carnets d'offres « zéro déchet » avec des conseils et bons plans pour les habitants auprès de partenaires locaux engagés dans la réduction des déchets.
- **Finalisation de la mise en œuvre du contrôle d'accès des déchetteries (effectif au 1er janvier 2023)** : le contrôle se faisant par lecture de plaque d'immatriculation, les habitants ont été invités à s'inscrire dès juillet 2022 après une campagne de communication déclinée sur différents supports (affichage, flyer, web et réseaux sociaux). Les premières inscriptions ont eu lieu dès le mois d'août sur internet. Parallèlement à l'inscription dématérialisée, un accompagnement a été proposé dans toutes les mairies pour les habitants les moins à l'aise avec l'outil informatique. Ainsi, au 1er janvier 2023, 22 000 foyers ont fait une demande d'inscription au service des déchetteries.

LES INDICATEURS QUALITATIFS

SERVICE RELATION A L'USAGER ET ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

2. La CAPBP, un territoire reconnu engagé pour l'économie circulaire depuis 2020

En 2020, la CAPBP a été reconnue Territoire engagé niveau 1er étoile dans le cadre du label "Territoire engagé dans la transition écologique - volet économie circulaire" qui est attribué par l'ADEME. Cette reconnaissance met en valeur l'engagement important de la Communauté d'Agglomération pour développer une nouvelle approche de la gestion des déchets du territoire qui privilégie la sobriété, la réduction des déchets, l'allongement du cycle de vie des biens et des services, la recherche de synergies industrielles pour mieux valoriser les ressources locales, etc.



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été adopté en février 2022 par le conseil communautaire. Il se décline en cinq axes :

1. Ressources vertes du jardin et de la maison
2. Lutte contre le gaspillage alimentaire
3. Allonger la durée de vie des produits
4. Hygiène, santé et bien-être zéro déchet
5. Accompagnement aux changements de comportement et économie circulaire

2.1 Les actions du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés en 2022

Axe 1 : les ressources vertes du jardin et de la maison

2.1.1 Le développement du compostage

Un tiers de notre poubelle est composé de déchets de cuisine compostables et donc détournables de l'incinération : épluchures, essuie-tout, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé... Les déchets de jardin (fleurs, petites tailles, tonte, ...) se compostent également à domicile. Ce compost peut ensuite être utilisé pour un potager ou des jardinières. La Communauté d'agglomération accompagne les habitants dans cette démarche avec la présence d'un maître-composteur et d'un guide composteur au sein de la Direction Développement Durable et Déchets. L'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'un maître-composteur (financé par l'ADEME) pour un contrat de 3 ans dans le cadre de la mission TRIBIO.

Le compostage peut se pratiquer seul ou à plusieurs, en maison ou en appartement, en bas de son immeuble ou dans son quartier.

- Le compostage individuel :

Dans une maison, il est possible de composter en tas au fond du jardin ou de demander la mise à disposition gratuite d'un composteur, en s'inscrivant sur www.pau.fr rubrique « Pensez au compostage, broyage, paillage » à une réunion d'information. Ces réunions, pour expliquer les principes du compostage et remettre le composteur à l'utilisateur, sont organisées principalement en fin de journée.

Depuis janvier 2021, des formations en ligne (vidéos suivies de questions pour vérifier que l'utilisateur a bien compris les principes du compostage) sont également disponibles sur Pau.fr ou sur l'application Ma ville facile.

En 2022, 10 réunions ont été organisées (179 foyers sensibilisés), 508 foyers ont été sensibilisés en ligne et 6 par téléphone. Au cours de l'année, la Direction Développement Durable et Déchets a mis à disposition des usagers :

735 composteurs



17 lombricomposteurs



- Le compostage collectif :

Depuis 2018, la Communauté d'agglomération met l'accent sur le compostage collectif pour permettre à des foyers vivant en appartement de composter plus facilement leurs déchets de cuisine.



Le compostage en pied d'immeuble :

Le principe est simple : des foyers de la résidence souhaitent composter leurs déchets de cuisine et des composteurs sont installés en bas de la résidence.

La CAPBP fournit le matériel (composteur, bioseaux) et les accompagne dans cette démarche vertueuse.

En 2022, 16 nouvelles résidences ont été équipées de composteurs en bas de leur immeuble.

Aujourd'hui, près de 70 résidences situées à Billère, Jurançon, Lons, Idron, Gan, Ousse, Artigueloutan, Laroin, Saint Faust, Arbus et Pau sont équipées de composteurs en pied d'immeuble.

Le compostage de quartier :

Plusieurs immeubles se regroupent pour composter sur un même site leurs déchets de cuisine. Ce site plus important, permet parfois de créer à proximité un jardin ou un potager.



En 2022, 9 nouveaux sites de compostage de quartier ont été créés :

- Verdun Nord
- Parc Lawrence
- Mazoyer
- Ecopernic
- Bel Ordinaire
- Parc Léo Lagrange
- Parc Laraillet à Bizanos

Sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération, **15 216 foyers compostent** leurs déchets de cuisine, soit 8 % de plus qu'en 2021.

Ils ont permis de détourner environ **1 430 tonnes** de l'incinérateur en 2022.

L'annexe 1 présente le taux d'équipement en composteurs et le nombre de sites de compostage collectif par commune.

La plateforme “Voisins de compost”, créée par la Communauté d’Agglomération Pau Béarn Pyrénées et Beta.gouv.fr, l’incubateur de services numériques de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), visant à favoriser le compostage collectif a fêté ses 2 ans.

98 sites de compostage collectif sont recensés sur la carte interactive et 400 habitants sont inscrits sur la plateforme. Les composteurs collectifs les plus importants comptent jusqu’à 35 usagers recensés ce qui permet d’impulser une dynamique sur les sites et de favoriser la coopération entre habitants.

En complément de cette démarche, la « Maison du jardinier » créée en 2017 par la ville de Pau, informe et accompagne les usagers sur les questions de jardinage durable. Située au parc de Sers, à Pau, elle est un outil pour :

- ✓ Mobiliser et accompagner les habitants pour participer à la création de nouveaux espaces de nature en ville (et plus particulièrement les espaces de nature jardinés/comestibles),
- ✓ Développer auprès de différents publics des actions de démonstration, de pédagogie, d’apprentissage, d’échanges et de formation autour du thème du jardin au naturel, du potager et de la biodiversité,
- ✓ Valoriser et faire connaître les actions et les savoir-faire de la collectivité

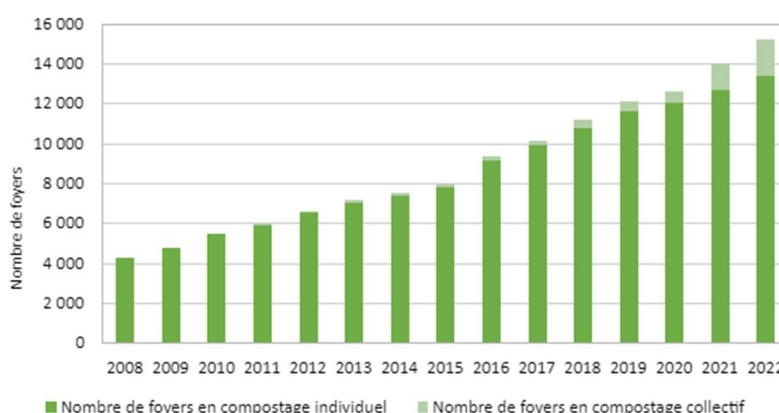


Figure 3 : Évolution du nombre de foyers de la CAPBP pratiquant le compostage

2.1.2 Les ateliers Jardin Zéro Déchet dans le cadre du programme Natura Valor



Valor Béarn a proposé des ateliers gratuits animés par l’association « Le Potager du Futur » pour initier les habitants à la gestion des déchets verts à domicile.

De plus la Communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées a lancé un marché pour pérenniser les ateliers qui prenaient fin dans le cadre du programme Natura Valor de Valor Béarn.

Oasis en Ville et Restit’r se partagent l’animation des ateliers.

20 ateliers se sont déroulés en 2022 regroupant 214 participants.

2.1.3 Le prêt de broyeurs électriques

Depuis 2018, la Communauté d’Agglomération propose un service de prêt de broyeurs électrique. À l’issue d’une formation pour apprendre à utiliser le matériel et à valoriser le broyat dans leur jardin, les habitants peuvent emprunter gratuitement un broyeur dans l’un des points de retrait partenaires (centres sociaux, jardineries...). Ce service permet de limiter les apports de déchets verts en déchetterie.

Depuis le démarrage du service, 719 cartes de prêt ont été distribuées (98 en 2022) et les broyeurs ont été empruntés plus de 510 fois (112 fois en 2022).

2.1.4 Le broyage de déchets verts à domicile

Depuis 2018, le broyage solidaire est un service de broyage à domicile auprès de personnes remplissant des critères sociaux (plus de 70 ans, bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de handicap). La gestion des opérations est confiée à deux associations d'insertion par l'activité économique (Pépinière Environnement et Béarn Solidarité Croix Rouge Insertion). Le service (broyage de déchets verts, chez l'habitant, avec conservation ou non du broyat) est facturé selon une grille tarifaire accessible et incitative. L'opération a été reconduite en 2022 pour 3 ans.

Axe 2 : lutte contre le gaspillage alimentaire

Action de lutte anti-gaspillage dans les écoles : trois restaurants scolaires se sont engagés sur la période 2022-2023 (deux à Pau et un Mazères) avec la Société publique locale de la cuisine centrale. Les pistes d'amélioration sont la différenciation des tailles de portion entre maternelles et élémentaires et aussi le temps du repas.

Action de promotion de la cuisine anti-gaspillage pour tous : un buffet anti-gaspi a été proposé par l'association Voyage Alimentterre pour la soirée SERD du 29/11/2022 pour 70 personnes. De plus, cette association organise chaque mois des ateliers et repas réalisés à partir d'invendus de commerces de proximité.

Axe 3 : allonger la durée de vie des produits

Développer le réemploi dans les déchetteries publiques :

Des vélos récupérés aux déchetteries de Bizanos et de Pau :

Partant du constat qu'en moyenne un vélo par jour est apporté en déchetterie, l'association « atelier vélo participatif et solidaire » et la Communauté d'agglomération expérimentent la récupération de vélos usagés. Ainsi, aux déchetteries de Bizanos et de Pau, les vélos apportés par les habitants sont démontés ou remis en état, permettant à des personnes d'accéder à la pratique du vélo à moindre coût.

En 2022, la vie de 163 vélos a été prolongée pour être soit remis en état soit démonté pour pièces détachées.

Le Père Noël fait de la « récup » :



Pour la période de Noël 2022 et jusqu'au 15 janvier 2023, un partenariat a été mis en place avec l'association Béarn Solidarité Croix rouge insertion et Emmaüs pour proposer aux habitants de donner dans différents point-relais (déchettes, Maisons du citoyen, Mairie de Pau, Espace de vie sociale) des jouets, des livres et des produits culturels.



3 tonnes d'objets ont ainsi été récupérés dont 60 % ont trouvé une seconde vie.

Axe 4 : hygiène, santé et bien-être zéro déchet

Promotion des couches lavables pour bébé



La collectivité a mis en place fin novembre le prêt gratuit de kits de **couches lavables** pour les parents souhaitant expérimenter cette solution écologique. Trente kits ont été achetés auprès de l'association basque « Les petits popotins » qui confectionne les couches grâce à une couturière

et un ESAT. Les premiers ateliers de sensibilisation auront lieu à partir de janvier 2023. Le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine a été accordé pour cette action.

Axe 5 : accompagnement aux changements de comportement et économie circulaire

Soutenir les jeunes pousses de l'économie circulaire

La Communauté d'agglomération soutient sur son territoire la création d'activités économiques qui permettent de concevoir des biens et des services économes en ressources, de donner une seconde vie aux objets ou de mieux recycler les déchets.

En 2022, la CAPBP a contribué à l'émergence de plusieurs initiatives :

- Un carnet d'offres zéro déchet

Le **carnet d'offres zéro déchet** a été présenté au public et lancé lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Il recense par thématiques, les acteurs locaux engagés promouvant la réparation, la seconde main, le réemploi, l'éco-consommation...



Vingt-et-un d'entre eux ont également proposé une réduction sur leurs produits ou services matérialisés par des coupons en fin de carnet. 10 000 carnets ont été édités et sont disponibles en mairies, médiathèques, centres sociaux, MJC, partenaires...

De plus 3 ateliers d'échanges sur différentes thématiques se sont déroulés avec les habitants : ménage écologique, les déchets verts, les protections périodiques lavables

- Et en collaboration avec la Ville de Pau : accompagnement d'Ecloz, entreprise à but d'emploi avec la mise à disposition de locaux notamment pour une partie d'activité recyclerie et location de matériel de bricolage entre particuliers. Mise à disposition d'un terrain pour le compostage réalisé par Graines de compost, entreprise de collecte à vélo de biodéchets issus des restaurateurs. Réunion d'accompagnement des Triporteurs palois pour un projet de collecte de biodéchets à vélo.

2.2 Évolution des quantités de déchets collectées sur la CAPBP

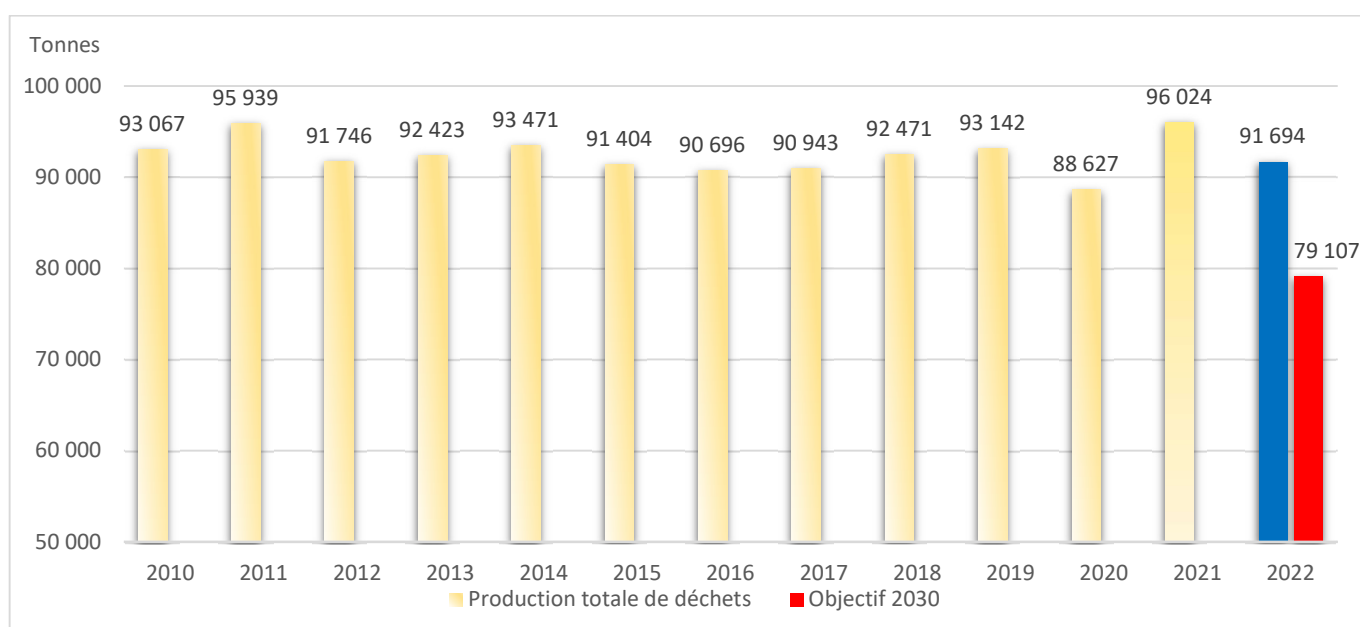
La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) impose aux collectivités un objectif de réduction de 15 % de déchets collectés entre 2010 et 2030. Les collectivités doivent accentuer leurs efforts pour mettre en place des actions visant à inciter les usagers à réduire leur production globale de déchets ménagers et assimilés.

En 2022, la Communauté d'agglomération a pris en charge **91 964 tonnes** de déchets ménagers et assimilés, collectés ou apportés en déchetteries, soit une baisse de **- 4,5%** par rapport à 2021 (année de reprise après la COVID19).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la production de déchets entre 2010 et 2022 sachant que l'objectif à atteindre en 2030 est de **79 107 tonnes**.

La Collectivité doit continuer à trouver de nouveaux leviers d'incitation pour réduire la production de déchets sur le territoire afin de respecter cette obligation réglementaire.

Figure 4 : Évolution de la production de déchets de la CAPBP entre 2010 et 2022



2.3 Le contenu de notre poubelle d'ordures ménagères –

En 2016, Valor Béarn a réalisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères, dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur. Ce document définit les grandes orientations stratégiques sur la gestion des déchets pour les dix prochaines années. Des caractérisations ont été réalisées sur le territoire de l'ex-Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées afin de connaître la composition des ordures ménagères incinérées (méthodologie ADEME).

Ainsi, des échantillons d'ordures ménagères ont été prélevés sur certaines tournées de collecte pour être analysés en pesant chaque catégorie de déchets. Cette technique permet de connaître le contenu d'un sac poubelle et la part des produits qui pourrait être valorisée si le tri avait été entièrement effectué.

Les résultats de ces caractérisations ont montré qu'en moyenne sur le territoire de l'ex-Communauté d'Agglomération, plus de 70 % du contenu du sac poubelle n'y a pas sa place !

Sur 236 kg d'ordures ménagères résiduelles produites par un habitant, 170 kg auraient pu être triés pour trouver une seconde vie (recyclage, compostage, réutilisation, ...).

Finalement, seuls 66 kg de déchets auraient dû être mis dans le sac poubelle.

Figure 5 : Le contenu de la poubelle d'ordures ménagères (Caractérisations 2016)



Il est à noter que :

- ✓ Le sac d'ordures ménagères contient 83 kg par habitant de déchets de cuisine et de jardin qui sont incinérés au lieu d'être compostés
- ✓ Il reste autant d'emballages/papiers dans les ordures ménagères que dans le bac jaune du tri.

La Communauté d'agglomération doit donc continuer à sensibiliser les usagers pour améliorer le geste de tri des habitants et ainsi réduire la quantité de déchets incinérés.

3. Sensibiliser et informer l'utilisateur

SERVICE RELATION A L'USAGER ET ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Toute l'année, la Direction Développement Durable et Déchets met en place des actions de communication pour informer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et au tri des emballages recyclables. Elle réalise elle-même une partie de ces actions, avec une équipe constituée de neuf ambassadeurs du tri/prévention, d'une animatrice « réduction déchets » et d'un maître composteur, et s'appuie sur le réseau associatif local pour d'autres.

3.1 A la rencontre des habitants

Les ambassadeurs du tri et de prévention de la CAPBP sont mobilisés sur le territoire pour informer et sensibiliser les habitants. Pour cela, ils sont présents sur le terrain pour rencontrer les habitants, rappeler les consignes de tri sur le recyclage et promouvoir le compostage des déchets de cuisine et de jardin.

En 2022, les ambassadeurs du tri ont également proposé 63 animations sur le tri des déchets, le compostage et la réduction des déchets à la médiathèque de Lons, les marchés de l'agglomération (Pau, Billère, Jurançon ...) ainsi que lors des événements Pau's détente, journée de l'environnement ou lors du festival des Transitions. Plus de 2 000 personnes ont été sensibilisées par l'équipe des ambassadeurs du tri.

De plus, des visites du centre de tri de Sévignacq sont habituellement proposées tout au long de l'année. En 2022, 93 visites ont été organisées, totalisant 2362 personnes.

3.2 Sensibilisation du jeune public

Pour les animations dans les écoles primaires du territoire, la CAPBP a confié aux associations Ecocène et les Petits Débrouillards la sensibilisation des enfants au geste de tri. À la demande des enseignants, elles réalisent des animations ou bien des cycles d'animation de quatre séances avec, sur demande, la possibilité de visiter le centre de tri de Sévignacq.

Sur l'année scolaire 2021/2022, 20 animations ont été réalisées et 218 élèves ont bénéficié du programme « Maîtrise des déchets dans les écoles ».

Toutes les classes participantes ont concouru pour le meilleur dessin, dont le thème était cette année : "Ma poubelle a du potentiel". Tous les agents de collecte et des différents services de la Direction Développement Durable et Déchets ont voté pour élire les 2 dessins qui ornent désormais les bennes de collecte circulant dans le quartier de leur école. En 2022, les gagnants sont les classes de CM2 de l'école Gaston Phoebus de Pau et de CM1 de l'école Perlic Nord de Lons. Les enfants ont pu découvrir leurs dessins sur les camions et s'initier à leur fonctionnement lors d'un temps de sensibilisation dans les écoles :

Gaston Phoebus, Pau



Perlic Nord de Lons



3.3 Le Festival des Transitions, 13 au 16 octobre

La 1ère édition du Festival des Transitions a rassemblé 25 partenaires engagés et 2 000 participants autour de 27 rendez-vous et 15 sites investis. La programmation du festival a permis de toucher un large public, les scolaires, les familles, les étudiants sur des approches scientifiques, culturels et artistiques (performance artistique, village des Transitions, jeu de piste, exposition photo sur le domaine public...).

Intégrée à la programmation du festival, la 12^e édition de la Recup Party a rassemblé 149 personnes et a permis de recycler 223 kg d'objets. En échange d'un objet électronique ou électroménager hors d'usage, les usagers reçoivent une place de concert gratuite.



3.4 La Semaine Européenne de Réduction des Déchets – 19 au 29 novembre 2022



Pour la cinquième année consécutive, la Communauté d'agglomération a participé à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

À cette occasion, la collectivité a organisé un temps fort en soirée sur la thématique européenne du textile. Après un retour en images et en

musique d'une année de prévention des déchets, un défilé de mode responsable a été organisé en partenariat avec les friperies locales et le lycée professionnel de Jurançon. Des habitants bénévoles de tous âges ont ainsi défilé avec des vêtements de seconde main pour promouvoir une mode responsable. L'association paloise Voyage Alimenterre avait pour l'occasion réalisé un buffet apéritif grâce aux collectes de produits invendus qu'elle effectue chaque semaine.

3.5 Une question sur les déchets ?

Sur le site internet de la Communauté d'agglomération (www.pau.fr) de nombreuses informations sont disponibles : le Mémotri avec le calendrier de collecte, le règlement intercommunal de collecte, des informations sur le devenir des déchets, le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers etc...

Pour toute question, les usagers peuvent aussi contacter :

La Direction Développement Durable et Déchets **39 avenue Larribau** **64 000 PAU**
Horaires : Lundi au vendredi 8h30/12h30 -14h00/17h00 Téléphone : 05 59 14 64 30 Mail : collecte@agglo-pau.fr

LES INDICATEURS TECHNIQUES

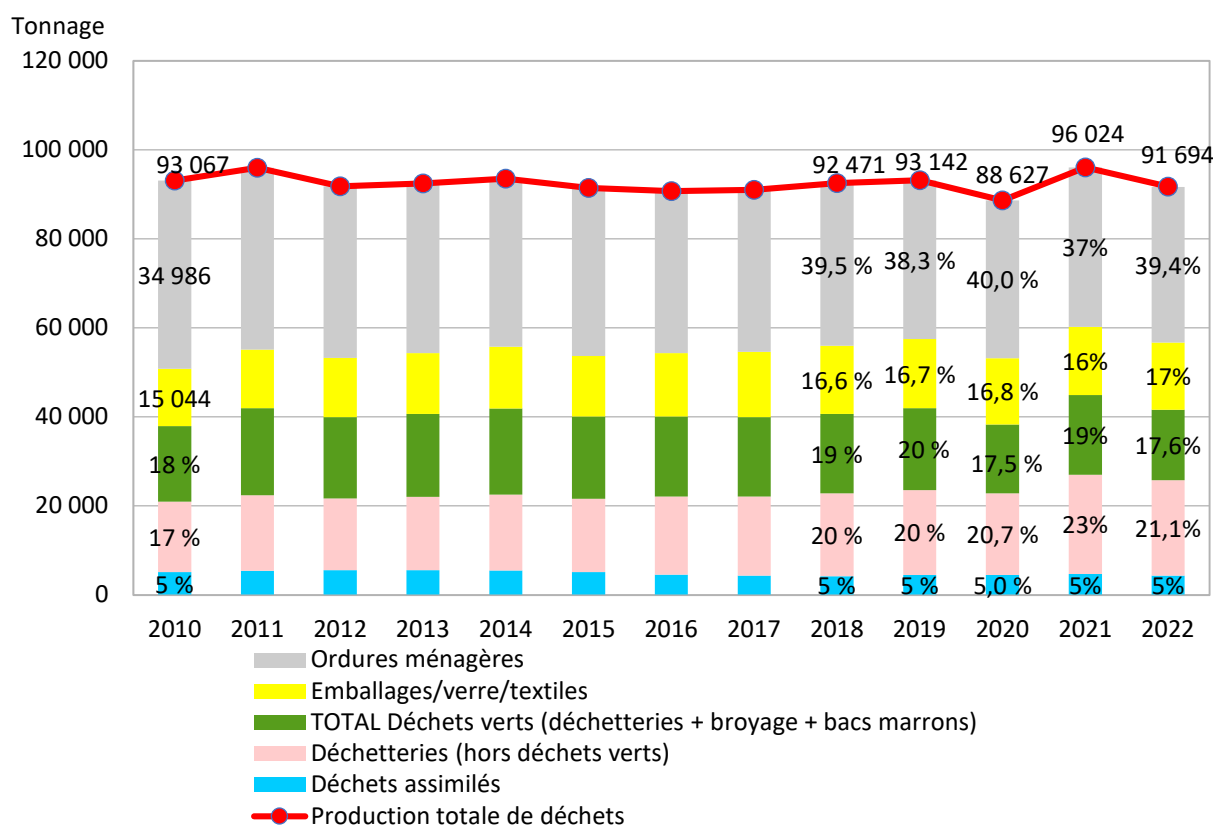
4. La collecte des déchets

En 2022, la Communauté d'Agglomération a pris en charge **91 694 tonnes** de déchets (**-4,5%** par rapport à 2021) réparties ainsi :

		Évolution 2022/2021	Évolution 2021/2020
87 353 tonnes de déchets ménagers	34 986 tonnes d'ordures ménagères	-2,3%	+1,0 %
	46 tonnes de déchets alimentaires provenant des ménages	Premier secteur Tribio	
	15 044 tonnes d'emballages, de papiers, de verre et de textiles valorisés	-1,8%	+2.7 %
	15 843 tonnes de déchets verts (bac marron et déchetteries)	-10,5%	+15,8%
	21 434 tonnes de déchets en déchetteries (hors déchets verts)	-3,8%	+21,7 %
4 340 tonnes de déchets ménagers assimilés	Issues des collectes des propretés urbaines et de celles dédiées aux professionnels	-7,1%	+ 4,5 %

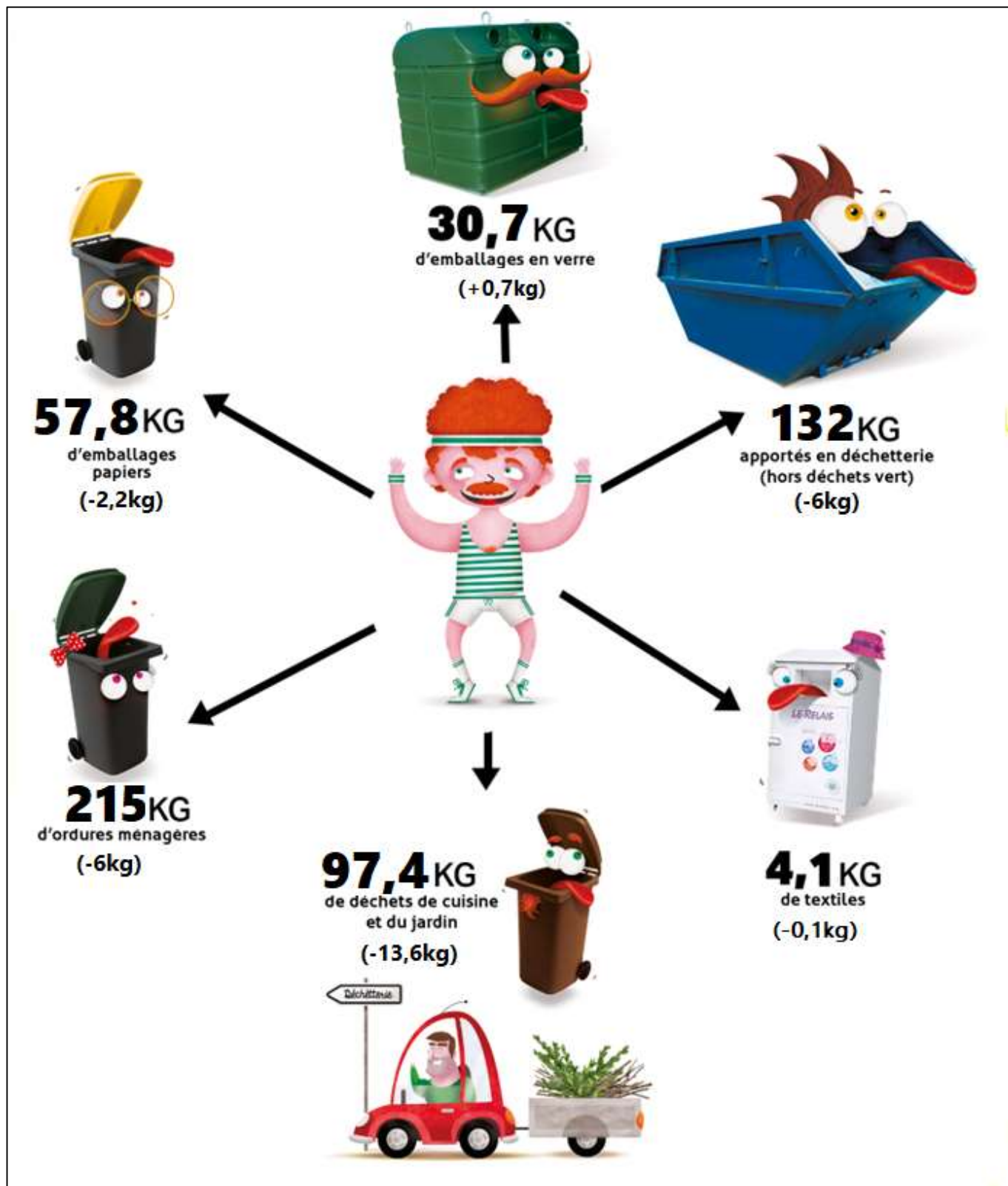
Les évolutions 2022/2021 peuvent s'expliquer par un rééquilibrage de l'année 2021 qui avait vu les tonnages fortement progresser (reprise période post Covid) mais surtout par le très délicat contexte géopolitique (guerre en Ukraine le 24 février 2022) qui a eu des répercussions considérables sur le plan économique (pénuries, inflation annuelle à +5,2% , incertitudes, ...) induisant une baisse généralisée de la consommation (baisse de la consommation des ménages de -4,6%, selon l'INSEE) .

Figure 6 : Évolution de la composition de la production globale de déchets depuis 2010



En 2022, un habitant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a donc produit **537 kg** de déchets (565 en 2021, 520 kg en 2020 et 546 Kg/hab en 2019), répartis selon le schéma ci-après.

Figure 7 : La production de déchets d'un habitant de la CAPBP en 2022, avec la variation par rapport à 2021



4.1 La collecte des emballages et papiers

4.1.1. Les consignes de tri

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES (vides) se trient.

- Tous les emballages et films en plastique : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, poches...,
- Tous les papiers,
- Tous les emballages en carton et toutes les briques alimentaires (soupe, jus ...),
- Tous les emballages en métal (même petits) : canettes, conserves, capsules de café, ...



Ces consignes de tri sont détaillées dans le **mémotri** disponible sur le site internet de la CAPBP.

4.1.2 La pré-collecte et la collecte

La collecte des emballages/papiers est assurée en porte à porte ou en apport volontaire, à l'aide de différents contenants mis à disposition par la Communauté d'agglomération :

Collecte en porte à porte		Collecte en apport volontaire	
Contenants	Fréquence de collecte	Contenants	Fréquence de collecte
40 735 bacs roulants à couvercle jaune	1 semaine sur 2 (en C 0,5) Certains secteurs avec majorité bacs collectifs, chaque semaine (en C1)	44 bornes aériennes (+3 par rapport à 2021) et 12 bornes à papiers	Adaptée au taux de remplissage
Sacs jaunes translucides (secteur centre-ville de Pau)	Chaque semaine (C1)	231 conteneurs enterrés (+23 par rapport à 2021)	

Pour améliorer la propreté et les performances de tri sur le cœur-de-ville de Pau, un programme d'implantation de conteneurs enterrés est progressivement déployé. Sur chaque point de collecte sont prévus à minima un conteneur pour les emballages/papiers et un conteneur pour les ordures ménagères. Dans certaines rues, le point de collecte est complété par un conteneur pour les emballages en verre.

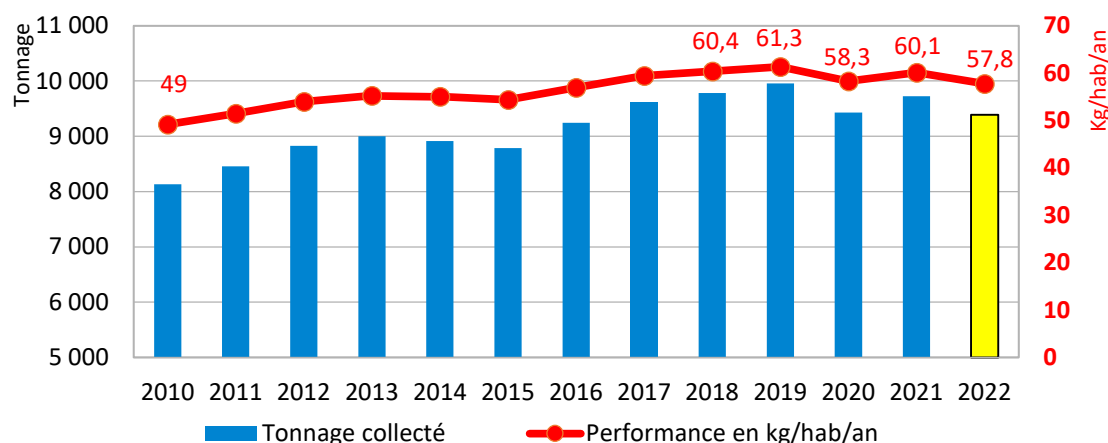
Certaines activités professionnelles produisent des déchets assimilables aux déchets ménagers. Leurs emballages/papiers sont donc collectés en même temps que ceux des ménages.

Au 31 décembre 2022, sur 40 735 bacs en place, 87 % sont affectés à des ménages et 13 % affectés à des professionnels ou à des communes.

4.1.3 Les tonnages

En 2022, **9 393 tonnes** d'emballages et papiers (dont **228 tonnes** de papiers déposées dans les bornes à papiers) ont été collectées (-3,4 % par rapport à 2021). Ainsi, chaque habitant a trié en moyenne **57,8 kg** d'emballages/papiers.

Figure 8 : Évolution du tonnage collecté d'emballages/papiers



Ce bilan quantitatif semble négatif à première vue mais l'analyse des résultats démontre qu'il convient de le relativiser d'un point de vue qualitatif : en effet, ces tonnages d'emballages/papiers collectés contiennent des **erreurs de tri**, appelées aussi **refus de tri**.

Il s'agit de déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

- Ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (ex : balai, tuyau, éléments métalliques...), des vêtements/chaussures ou des sacs d'ordures ménagères,
- Ils ne peuvent pas être triés pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.

En 2022, sur les **9 393 tonnes** d'emballages et papiers collectés et triés, **2 534 tonnes ont été considérées comme refus de tri**. Ce tonnage correspond à un taux de refus de **30,1 %** (31,2% en 2021, 27,8 % en 2020 et 21 % en 2019) soit en baisse de **-14,8%** par rapport à l'année 2021.

En résumé, le tonnage collecté d'emballages/papiers 2022 est en baisse par rapport à 2021 en raison d'une baisse importante du tonnage d'erreurs de tri (**-441 tonnes**). Le tonnage net à recycler a progressé en 2022 d'une centaine de tonnes par rapport à 2021, ce qui est encourageant.

Malgré cette baisse satisfaisante, le taux de refus de tri reste encore élevé et sa réduction demeure toujours un enjeu important pour la Collectivité afin de maîtriser le coût de gestion des emballages/papiers.

Enfin, au vu de la composition du bac poubelle moyen analysé lors des caractérisations de 2016 (cf. art 2.3), il reste autant d'emballages/papiers dans le sac poubelle (60 kg/hab). Ainsi, seule la moitié des emballages/papiers produits par les habitants est triée et recyclée. L'autre moitié est brûlée à l'incinérateur.

4.1.4 Transfert des emballages/papiers vers le centre de tri

Une fois collectés, les emballages/papiers sont déchargés dans des bennes au quai de transfert de Cap Ecologia à Lescar, géré par Valor Béarn, puis acheminés vers le centre de tri de Sévignacq, pour y être triés par matières. Un quai de transfert réduit le nombre de camions sur les routes en massifiant les quantités d'emballages/papiers transportées.

4.2 La collecte des emballages en verre

4.2.1 Les consignes de tri

TOUS LES EMBALLAGES en verre (bouteilles, bocaux, flacons, pots) doivent être triés.

Par contre, les objets en verre (vaisselle, vase, miroir...) ne sont pas recyclables et doivent être apportés en déchetterie.

4.2.2 La pré collecte et la collecte

La collecte du verre se réalise en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, avec 493 bornes aériennes ou enterrées. Le taux de desserte est d'une colonne pour 304 habitants. Il est à noter que la moyenne en France, pour l'habitat urbain, est d'une borne pour 396 habitants. Le maillage de bornes à verre sur le territoire est donc supérieur à la moyenne nationale.

La localisation des bornes à verre est disponible sur le site internet de la collectivité : www.pau.fr

4.2.3 Les tonnages

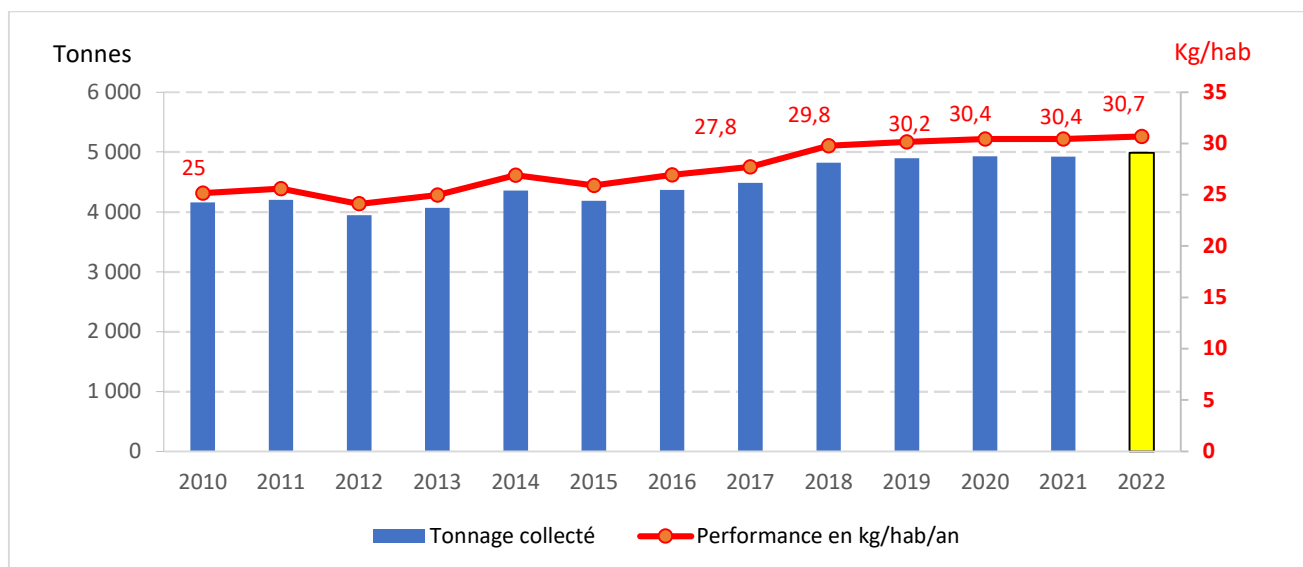
En 2022, **4 990 tonnes** d'emballages en verre ont été collectées, soit **68 tonnes** de plus qu'en 2021 ce qui correspond à une progression de **+ 1,4%**.

Ainsi, en 2022, chaque habitant a recyclé en moyenne **30,7 kg** de verre.

Cependant, au vu de la composition du sac poubelle analysé lors des caractérisations de 2016 (cf. art 2.3), il faut regretter qu'une 1 bouteille sur 4 finisse encore dans les ordures ménagères.



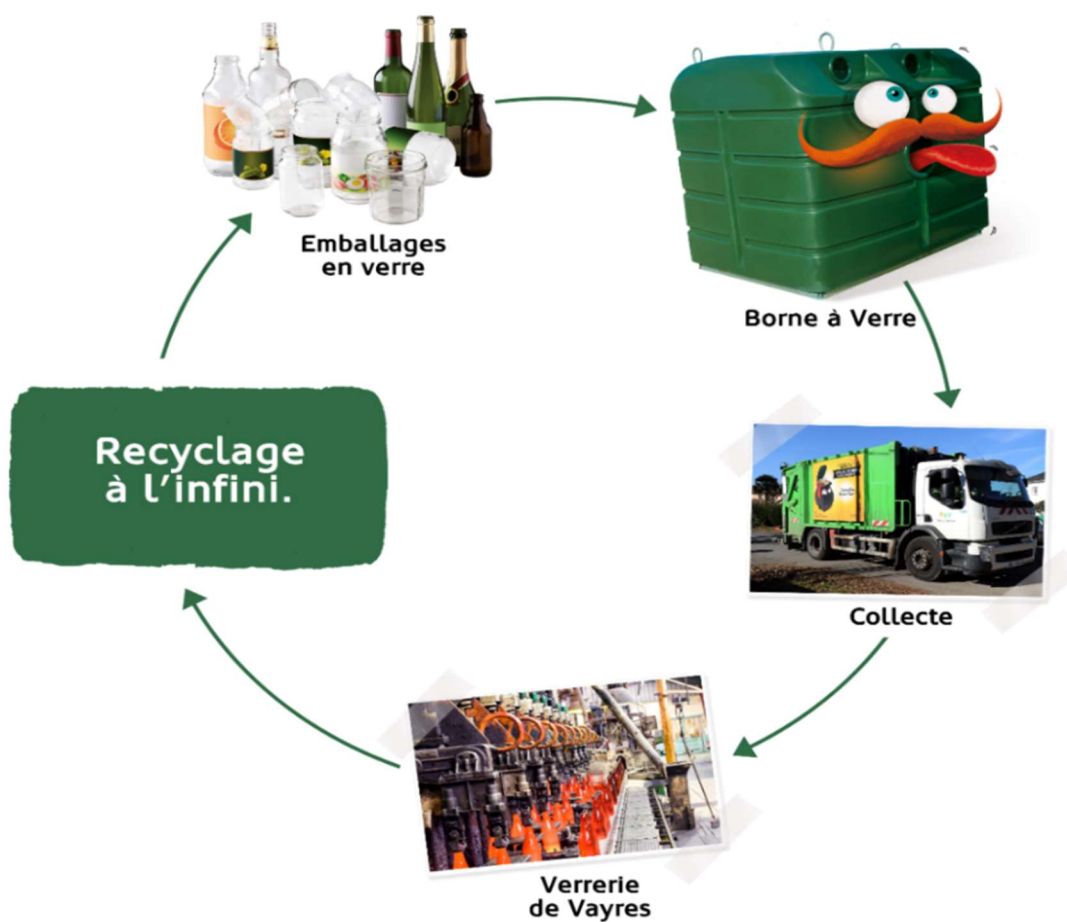
Figure 9 : Évolution du tonnage collecté d’emballages en verre 2010-2022



4.2.4 Le recyclage du verre

Les emballages en verre sont envoyés à l'usine de recyclage, située à Vayres, en Gironde. Ils sont triés optiquement selon leur couleur puis sont fondus pour redevenir de nouvelles bouteilles, colorées ou transparentes. Les emballages en verre se recyclent à l'infini, sans que ne soit altérée la qualité du verre.

Figure 10 : Le devenir des emballages en verre



4.3 La collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés

4.3.1 Les consignes de tri

Cette collecte permet la récupération de vêtements, linges, chaussures, sacs et maroquinerie (abîmés ou pas).

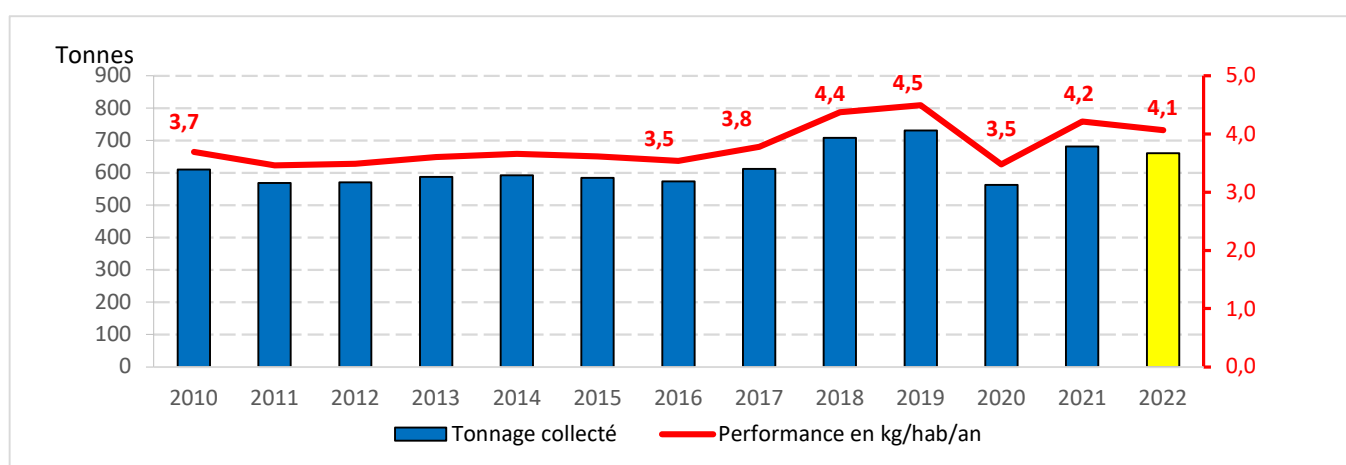
4.3.2 La pré-collecte et la collecte

Par un marché public, la CAPBP a confié cette collecte à l'entreprise d'insertion Le Relais, basée à Pau. La collecte se réalise en apport volontaire via 190 bornes aériennes du Relais réparties sur le territoire soit un taux de desserte d'une borne pour 850 habitants, qui situe la CAPBP bien au-dessus de la moyenne nationale (1 borne pour 2 000 habitants).

Les textiles peuvent également être apportés aux différentes associations du territoire ou à la recyclerie d'Emmaüs.

4.3.3 Les tonnages

En 2022, **661 tonnes** de textiles, linges et chaussures ont été collectées (4,1 kg/habitant) soit une baisse de **-3,48%** par rapport à 2021 (- 20 tonnes). Le contexte économique défavorable aux achats et au renouvellement des effets peut expliquer cette légère baisse de rendement.



4.3.4 Leur devenir

Les textiles, linges et chaussures aboutissent au centre de tri du Relais, situé à Marciac (Gers). Selon leur état, ils sont valorisés sous différentes formes :

- Le réemploi (61%) : une part est revendue dans les boutiques du Relais « Ding Fring » dont une située à Pau, avenue Kennedy. Le reste est exporté vers des Relais Africains (Sénégal, Burkina Faso) ;
- Le recyclage (36%) : une part est transformée en chiffons industriels dans un atelier de découpe, dont un situé à Pau, rue Vincent Auriol. L'autre part est transformée en isolant thermique « le Métisse » ;
- L'incinération avec production d'énergie (3%).

Figure11 : Le devenir des textiles, linges et chaussures usagés



4.4 La collecte des déchets de jardin

Cette collecte en porte à porte des déchets de jardin (tontes, feuilles, tailles, ...) est réalisée sur la partie du territoire correspondant à l'ex-Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées (hors coteaux et centre-ville de Pau).

4.4.1 La pré-collecte et la collecte

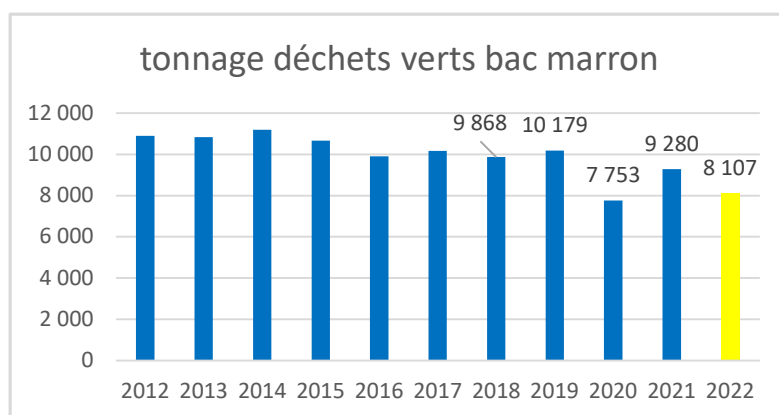
La collecte se réalise avec un bac roulant de couleur marron de 240 litres. Fin 2022, 28 359 bacs marrons étaient détenus par les usagers pour cette collecte réalisée une fois par semaine (fréquence C1) sauf de mi-décembre à mi-mars (baisse de production de déchets de jardin durant l'hiver) où la fréquence de collecte est d'une fois par mois.

4.4.2 Les tonnages

En 2022, **8 107 tonnes** de déchets de jardin ont été collectées, soit une baisse de **-12,6%** par rapport à 2021.

Cette baisse peut s'expliquer par les conditions climatiques défavorables de 2022 (sécheresse, déficit hydrique généralisé).

Ces déchets sont apportés directement sur l'une des trois plateformes de compostage de Valor Béarn.



4.5 La collecte des ordures ménagères résiduelles

4.5.1 La pré-collecte et la collecte

La collecte des ordures est assurée en porte à porte ou en apport volontaire, à l'aide de différents contenants.

Collecte en porte à porte		Collecte en apport volontaire	
Contenants	Fréquence de collecte	Contenants	Fréquence de collecte
47 783 bacs roulants à couvercle vert	Variable selon les secteurs : de 1 fois tous les 15 jours à 6 par semaine (de C0,5 à C6)	50 bornes aériennes (+ 9 par rapport à 2021)	En fonction du taux de remplissage
		279 conteneurs enterrés (+ 27 par rapport à 2021)	

L'augmentation du nombre de conteneurs enterrés est liée à leur implantation dans le Cœur-de-Ville de Pau. Certaines activités professionnelles produisent des déchets assimilables aux déchets ménagers, collectés avec ceux des ménages.

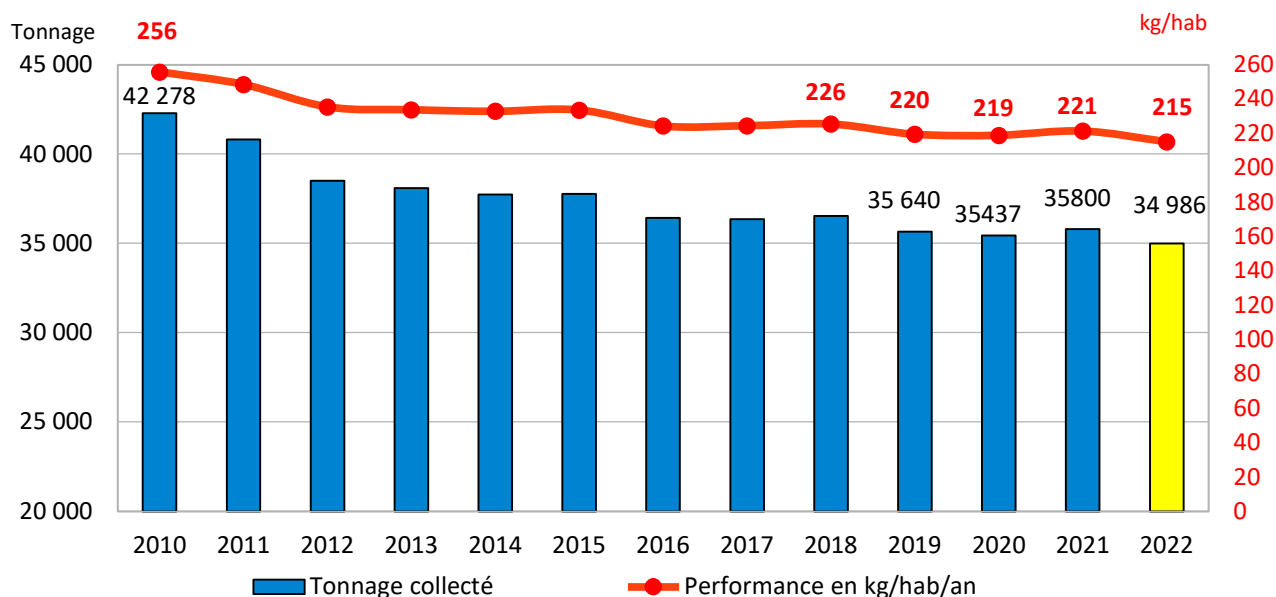
Au 31 décembre 2022, sur 47 783 bacs en place, 88% sont à des ménages et 12% à des professionnels ou à des communes.

4.5.2 Les tonnages

En 2022, **34 986 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées, soit une baisse de **-2,3%** par rapport à 2021. Ainsi, 215 kg d'ordures ménagères par habitant ont été collectés en 2022.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont apportées directement à l'usine d'incinération ou UVE (nouvelle appellation : unité de valorisation énergétique) de Lescar pour y être incinérées (sauf arrêt technique qui nécessite une évacuation vers un centre d'enfouissement technique de proximité).

Figure 12 : Évolution du tonnage collecté d'ordures ménagères résiduelles



4.6 Autres prestations

Ces collectes spécifiques ne concernent que la partie du territoire correspondant à l'ex-Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.

4.6.1 La collecte des encombrants

En 2022, **430 tonnes** d'encombrants ont été collectées, en régie, par les bailleurs sociaux ou par les services de propreté urbaine, soit une augmentation de **+31,8 %** par rapport à 2021. Cette hausse s'explique notamment par une forte hausse des encombrants collectés en régie (+127%).

Les encombrants sont ensuite envoyés chez un prestataire afin d'être triés et partiellement valorisés.

4.6.2 La collecte des cartons professionnels

Les cartons des professionnels sont collectés, une fois par semaine en zone industrielle et deux fois par semaine en centre-ville de Pau, en vrac (certains commerces en centre-ville), en bacs roulants jaunes avec marquage spécifique ou désormais avec un capot rouge.

En 2022, 332 établissements professionnels (en plus de ceux collectés au centre-ville de Pau) participent à cette collecte avec **682 tonnes** de carton collectées, soit une progression de **+2,6 %** par rapport à 2021. On note une forte progression de **8,7%** de la collecte en centre-ville (**+29 tonnes**) vraisemblablement grâce à la seconde tournée qui capte des cartons auparavant déposés avec les ordures, faute de place pour les stocker. Ces cartons sont ensuite revendus à la société PAPREC (titulaire du marché en cours) pour être recyclés.

4.6.3 La collecte des déchets alimentaires des professionnels

Cette collecte, instaurée en 2012, est destinée aux gros producteurs de déchets alimentaires (restaurateurs, cantines scolaires...) afin de valoriser les déchets de préparation et les retours de tables. En 2022, cette collecte concerne 63 professionnels pour **399 tonnes** collectées, soit une hausse de **+10 %** par rapport à 2021.

Ces déchets sont compostés sur la plateforme de compostage de Valor Béarn à Soumoulou.

4.6.4 La collecte des papiers des administrations

Les papiers de bureaux produits par les administrations sont collectés par bac roulant de 240 litres à couvercle bleu. Ils sont revendus à la société PAPREC (titulaire du marché en cours) pour être recyclés en nouveaux papiers.

En 2022, **44 tonnes** de papiers ont été collectées, soit une baisse de **-32%** par rapport à 2021. Cela s'explique par la réduction progressive des points de collecte de cette tournée qui s'avère compliquée à rentabiliser au regard de l'éloignement de nombreux sites et des tonnages collectés (avec une qualité globale des papiers qui n'est pas toujours celle attendue). Cette collecte a pour vocation de disparaître à court terme mais les papiers seront toujours recyclés grâce au bac jaune.

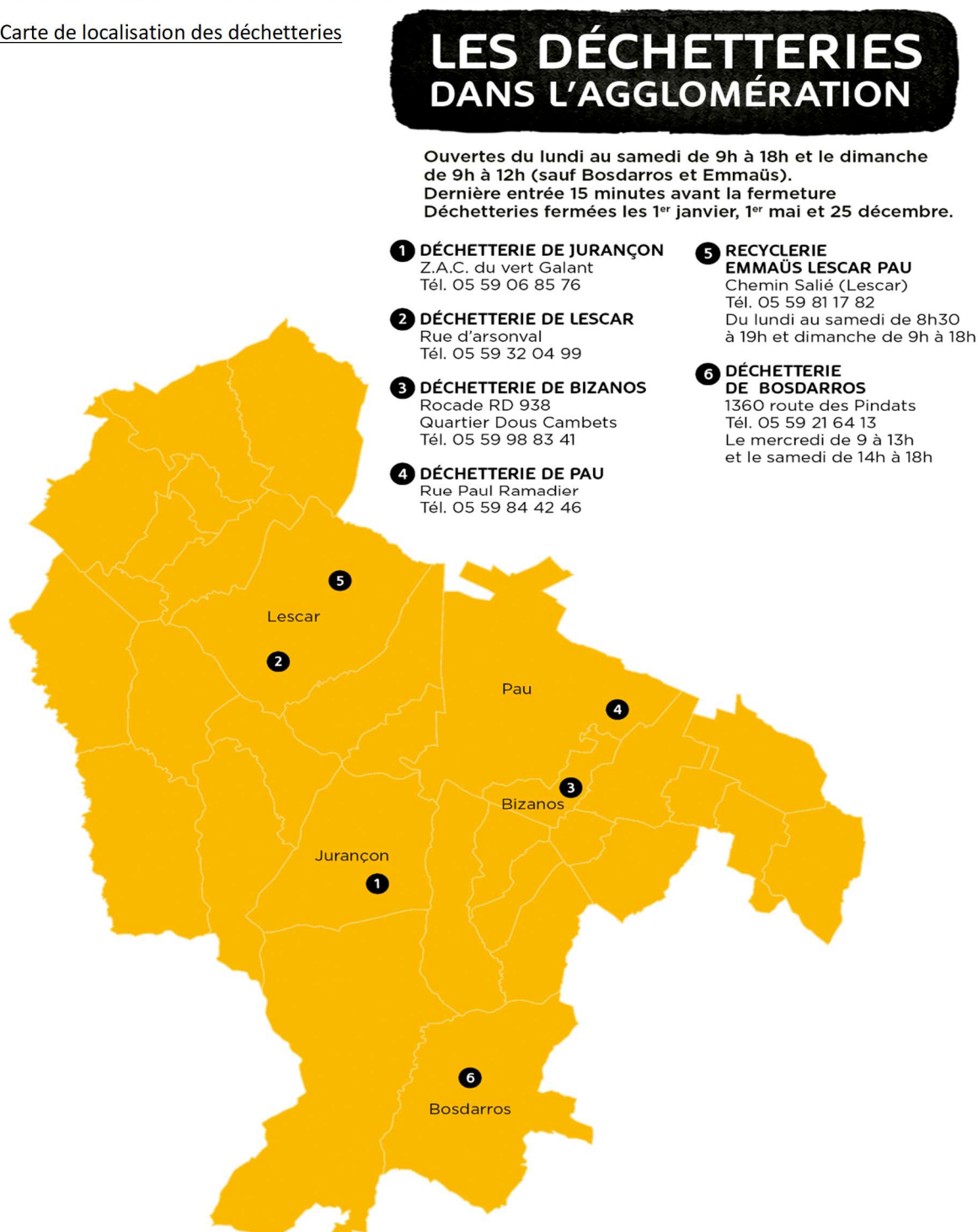
5. Les déchetteries

5.1 Localisation des déchetteries

La CAPBP dispose sur son territoire de 5 déchetteries et de la recyclerie/déchetterie d'Emmaüs.

La carte ci-dessous indique leur emplacement et les heures d'ouverture.

Figure 13 : Carte de localisation des déchetteries



Depuis le 1^{er} janvier 2022, une convention entre la Communauté d'Agglomérations Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de Communes du Haut Béarn permet aux habitants des communes d'Aubertin et de Saint Faust d'accéder à la déchetterie de Lasseube, plus proche de leur domicile.

La convention entre la Communauté d'Agglomérations Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'utilisation la déchetterie d'Assat par les habitants des communes d'Uzos et de Rontignon n'a pas été renouvelée pour 2023. Les habitants concernés utiliseront désormais la déchetterie de Bizaros.

5.2 Le fonctionnement des déchetteries et de la Recyclerie d'Emmaüs

L'exploitation des déchetteries est confiée à un prestataire privé chargé d'accueillir les usagers et de gérer l'enlèvement des bennes.

L'accès aux déchetteries est gratuit mais réglementé. Les particuliers peuvent déposer les déchets autorisés dans le règlement de collecte, dans la limite de 10 m³ par semaine tous flux confondus.

Jusqu'au 31 décembre 2022, veille de la mise en place du contrôle d'accès, les professionnels peuvent accéder aux sites pour déposer des déchets recyclables : papiers, cartons, verre, ferrailles, piles et déchets verts compostables (dans la limite de 5 m³ par semaine pour l'ensemble des déchets et de 1 m³ par semaine pour les papiers).

La recyclerie/déchetterie d'Emmaüs :

En 2006, une première convention a été établie entre la Communauté d'Agglomérations et l'Association des Amis d'Emmaüs de la Région de Pau. Elle définissait les modalités d'exploitation de la recyclerie/déchetterie d'Emmaüs. En 2019, cette convention a été reconduite. Les objets pouvant être valorisés par le réemploi sont déposés à la recyclerie. Ils sont triés, reconditionnés dans les ateliers de la recyclerie, puis revendus dans le bric à brac d'Emmaüs : c'est le principe de l'économie circulaire. Les autres déchets sont déposés à la déchetterie.

Fréquentation :

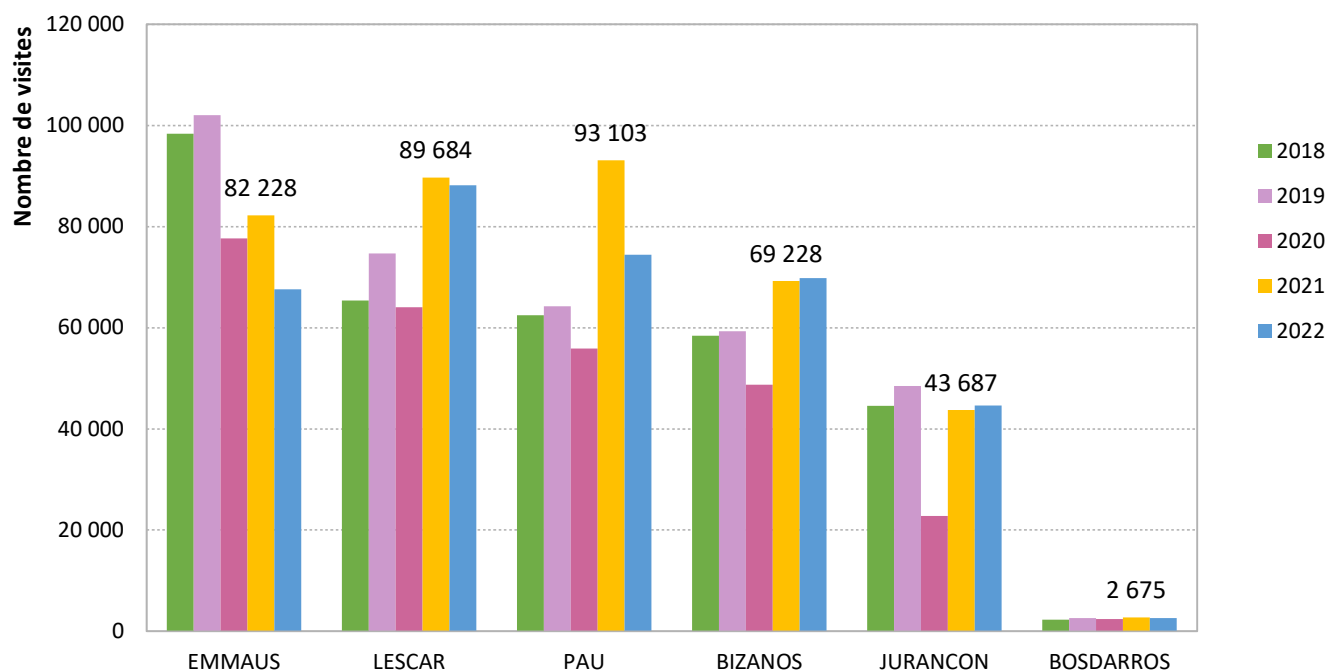
La Communauté d'agglomération réalise un suivi des fréquentations sur l'ensemble de ses déchetteries.

Plus de **347 079** visites ont été recensées en 2022 sur les déchetteries, réparties selon le graphique ci-dessous.

Il convient de noter une stabilité des chiffres pour les déchetteries sauf celles de Pau et d'Emmaüs. Pour cette dernière, elle serait sans doute délaissée au profit de déchetteries devenues plus accessibles après travaux.

Pour la déchetterie de Pau, la baisse de la fréquentation n'est pas corrélée par les tonnages sortants (stables par rapport à 2021) et reste inexplicable (le pointage manuel pouvant être une source d'erreur, ce qui sera corrigé avec le contrôle d'accès dès 2023).

Figure 14 : Évolution de la fréquentation des déchetteries (sur la base d'un pointage manuel)



5.3 Les tonnages collectés

En 2022, les déchetteries ont reçu **29 170 tonnes** de déchets à traiter, soit une baisse de **-5,2%** par rapport à 2021.

Le tableau ci-contre précise les tonnages par type de déchets. Il est à noter que 83,4 % des déchets apportés en déchetteries sont valorisés.

Type de déchets	Tonnage 2022	Tonnage 2021	Delta n/n-1	Évolution 2021/2022
Gravats (déchets de béton, briques...)	8 207	8 191	16	0,2%
Déchets verts : tontes, feuilles, branchages...	4 737	5 986	-1 249	-26,4%
Encombrants	4 842	4 494	347	7,2%
Incinérables (déchets qui par leur taille/nature peuvent être incinérés)	2 392	3 165	-773	-32,3%
Déchets verts broyés pour le compostage à la ferme	2 999	2 554	445	14,8%
Déchets d'Éléments d'Ameublement : tous les meubles, matelas...	2 191	2 200	-9	-0,4%
Bois	1 356	1 595	-239	-17,6%
Cartons de grande taille	924	988	-64	-6,9%
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	577	602	-25	-4,4%
Plâtre	362	382	-20	-5,5%
Ferrailles	219	229	-10	-4,7%
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : déchets de peinture, solvants, radiographies...	174	189	-15	-8,5%
Pneus hors d'usage	128	117	11	8,7%
Huiles minérales	26	43	-17	-63,7%
Piles, Batteries	7,0	9	-2	-31,8%
Huiles végétales	7,3	7	0,3	4,6%
Lampes	3,4	2	0,9	27,3%
Cartouches d'imprimantes	1,1		1,1	100,0%
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : seringues, aiguilles...	0,4	0,7	-0,3	-63,6%
Films agricoles usagés	17,3	15	2,6	14,8%
TOTAL	29 170	30 770	-1 600	-5,2%

* Déchets bénéficiant d'une prise en charge par un éco-organisme (filrière REP)

Nota : l'augmentation des tonnages d'encombrants et la baisse des incinérables peuvent s'expliquer partiellement par les faits suivants

- Déchetteries de Bosdarros : les encombrants vont à 100% à l'ISDND de Précilhon.
- Déchetterie Emmaüs : à compter de juillet 2022 les incinérables sont traités par enfouissement en raison de problèmes de dimensions de certains déchets qui empêchent leur incinération

De nombreux déchets sont pris en charge par des éco-organismes agréés par les pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) conformément à la réglementation. **Leur traitement est gratuit et peut même générer des recettes pour la collectivité, une raison de plus de ne plus les jeter aux ordures.** La liste de ces éco-organismes est présentée en annexe 2.

Figure 15 : Évolution des apports par déchetterie depuis 2018

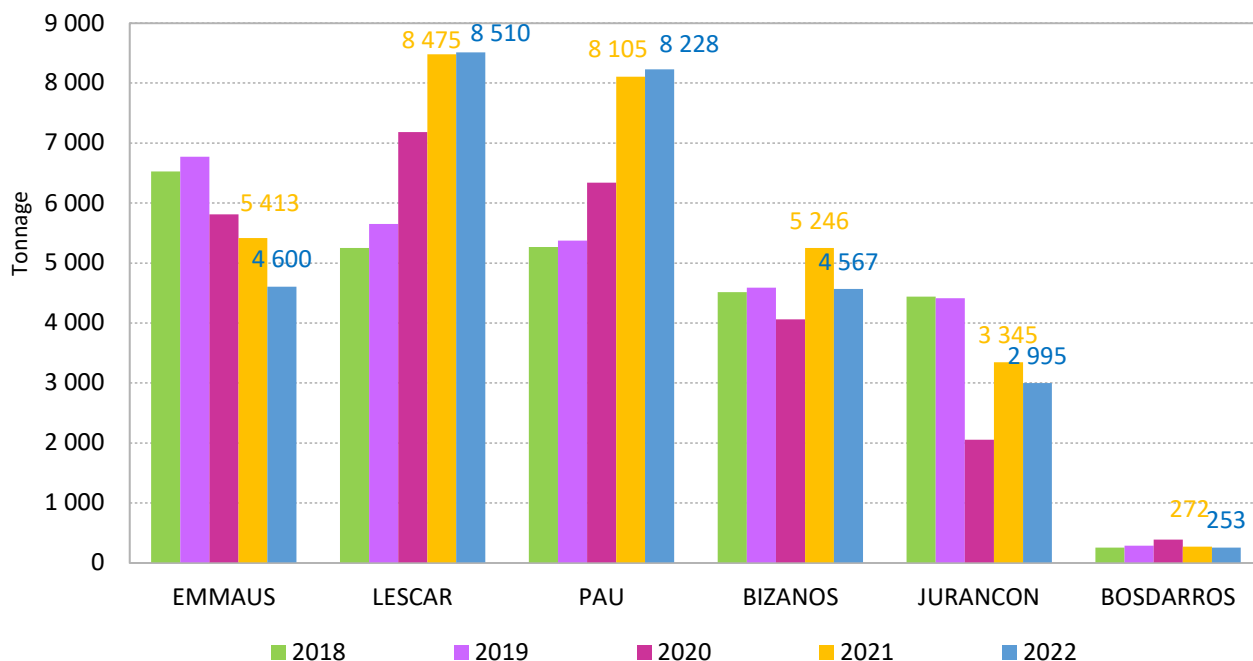
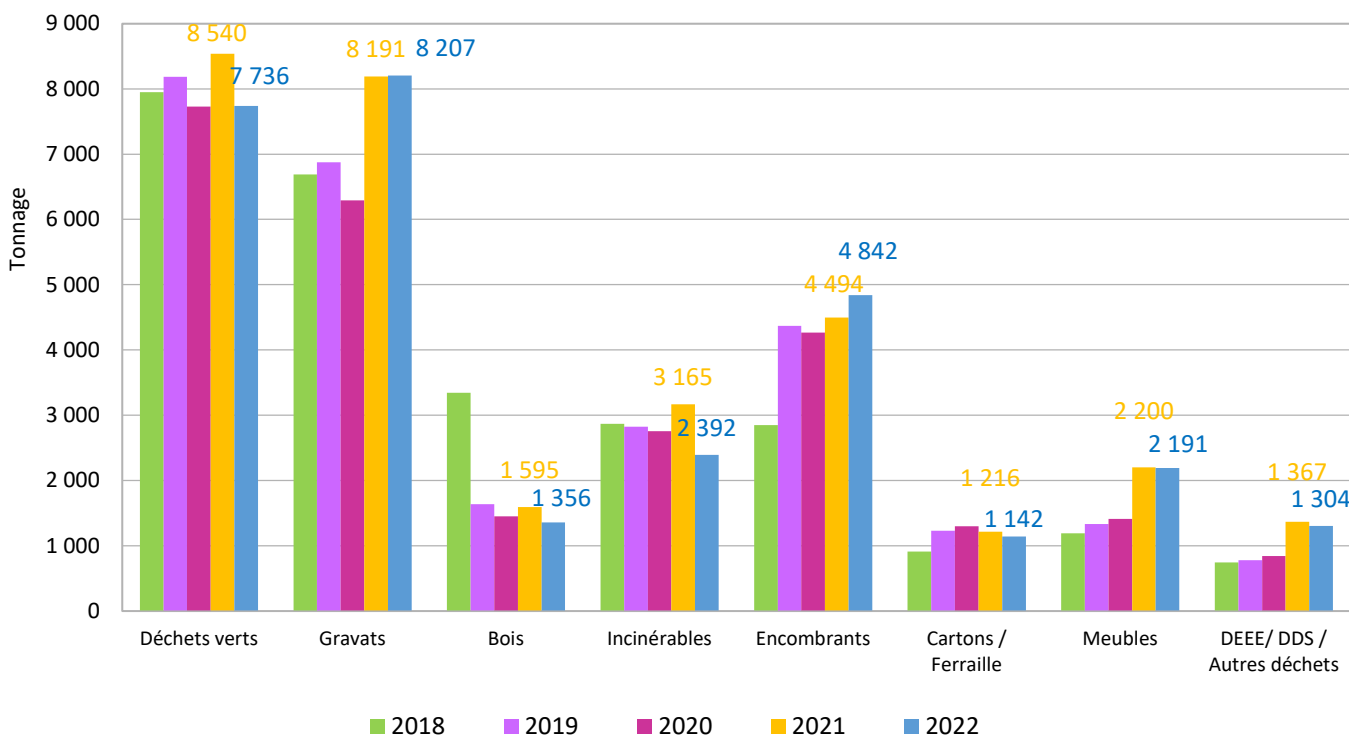


Figure 16 : Évolution des principaux flux de déchets apportés en déchetterie depuis 2018



Il convient de noter que les déchets verts et les gravats représentent **55 % des apports** (54,4% en 2021).

Pour tenter de limiter l'apport des déchets verts en déchetterie, la Communauté d'Agglomération propose de nouveaux services pour inciter les usagers à composter ou à broyer leurs déchets verts à domicile (compostage individuel, prêt de broyeurs mobiles).

6. Les moyens mis en œuvre pour la gestion des déchets

6.1 Les moyens humains

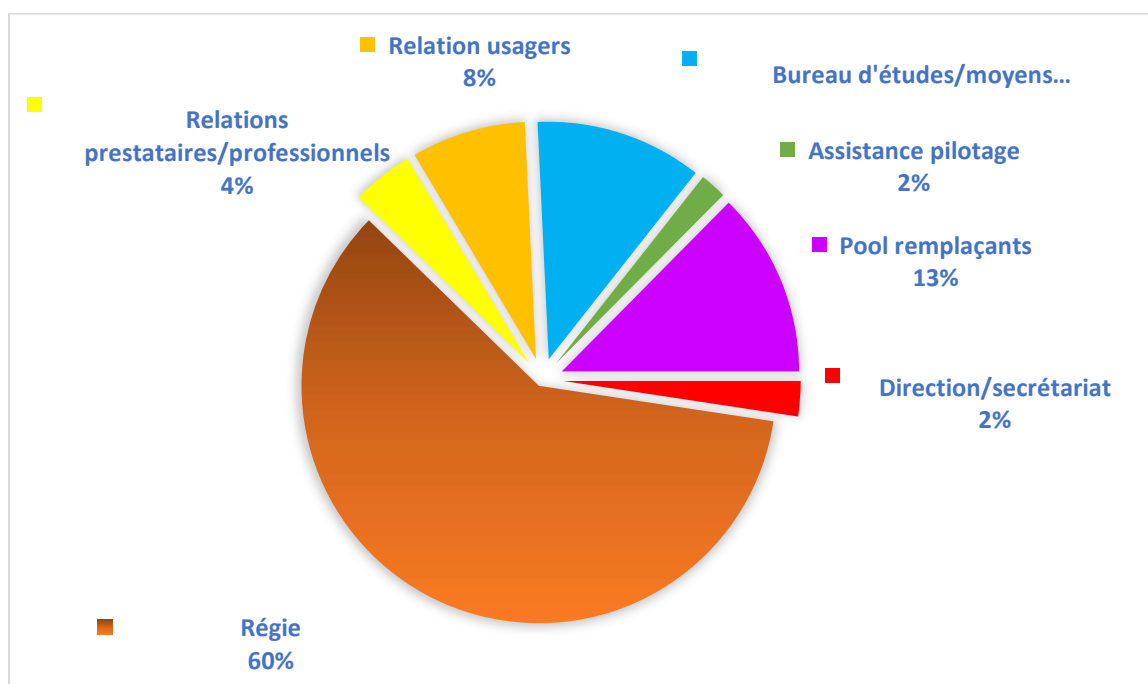
Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Direction Développement Durable et Déchets (D3D) qui assure le service de prévention et gestion des déchets est de 178 agents (+ 11 agents par rapport à 2021).

L'effectif est réparti ainsi :

- Un pôle « Collecte et valorisation des déchets » comprenant 163 agents et composé de :
 - Le directeur adjoint chef de pôle et son assistante (2 agents)
 - les agents de collecte, les chauffeurs, les équipes encadrantes, le pool des remplaçants (116 agents)
 - le service « Éducation à l'environnement et relation à l'utilisateur », avec une équipe d'ambassadeurs du tri/prévention, un maître-composteur (poste subventionné sur 3 ans par l'ADEME), une animatrice réduction déchets, une animatrice éducation à l'environnement et deux agents d'accueil (18 agents),
 - le service « Exploitation des déchetteries, Relations avec les prestataires et les professionnels », pour le suivi des collectes en prestation de service et des déchetteries. Ils ont en charge le suivi des professionnels, de la redevance spéciale et de la redevance incitative (8 agents)
 - le « Bureau d'études et moyens techniques » avec l'observatoire des données, le suivi des études techniques et financières, des agents en charge de la logistique et des moyens techniques (suivi des véhicules, livraison et réparation des bacs et des conteneurs aériens ou enterrés ...) (17 agents)
 - la cellule Qualité et systèmes informatiques (2 agents).
- La Direction et la cellule « Assistance au pilotage » comprenant la gestion financière et les ressources humaines (5 agents).
- Le Pôle Transition énergétique (8 agents)

Sur 178 agents, 25 sont des femmes (14 %) dont 2 sur des postes de chauffeur/agent de collecte/chef de garage (en charge du caractère opérationnel des véhicules de collecte).

Figure 17 : Répartition du nombre d'agents



6.2 Les moyens matériels

Les moyens matériels de la Direction Développement Durable et Déchets (D3D) sont les suivants :

	Gabarit (PTAC)	Nombre*	Utilisation
Bennes à Ordures Ménagères	3,5T ; 4,5T ; 10T ; 12T ; 16T ; 19T ; 26T	26	Collecte ordures ménagères, collecte des emballages/papiers et collecte des papiers des administrations
Camions avec grue	16T et 26T	7	Collecte des encombrants, collecte des bornes aériennes, enterrées et semi-enterrées.
Fourgon avec et sans hayon	<3,5T	4	Livraison et retrait des bacs, implantation et déplacement des bornes, maintenance de tous les contenants.
Véhicules légers	Citadines et petits utilitaires	11	Déplacement des agents de la D3D
Laveuse de bacs	16T	1	Lavage des bacs à biodéchets
Véhicules électriques VL	Citadines	4	Déplacement des agents de la D3D
Vélos électriques		4	Déplacement des agents de la D3D

* véhicules en service au 31/12/2022

Le tableau suivant présente les distances parcourues et les consommations de carburant des véhicules de la D3D.

	Distance en km				Consommation en litres			
	2020	2021	2022	2021/2022	2020	2021	2022	2021/2022
Bennes Ordures Ménagères	413 701	440 763	460 526	+4,5%	282 800	307 485	297 227	-3,3%
Camions grue	70 197	68 945	68 149	-1,2%	55 169	62 999	62 875	-0,2%
Sous-total	483 898	509 708	528 675	+3,7%	337 969	371 218	360 102	-2,8%
Fourgons VL	31 955	47 450	39 132	-17,5%	3 317	5 472	4 376	-20,0%
Véhicules légers	52 685	60 678	71 492	+17,8%	3 638	4 145	4 800	+15,8%
Laveuse			2 093				1 997	
Sous-total	86 640	108 128	112 717	+4,2%	6 955	9 617	11 173	+16,2%
TOTAL	568 538	617 836	641 392	+3,8%	344 924	380 834	371 275	-2,3%

On note une baisse de la consommation en carburants du service de collecte malgré une augmentation des kilométrages. L'économie provient majoritairement des bennes à ordures, qui ont retrouvé leurs horaires de travail habituels en 2022, non impactés par les mesures de prévention en 2020/2021, imposées par la pandémie.

7. Le traitement des déchets

Une fois collectés, tous les déchets suivent des filières de traitement spécifiques. Le traitement de ces déchets a été confié au Syndicat Mixte de Traitement Valor Béarn. Ce dernier réalise tous les ans un rapport d'activité dans lequel est détaillé le fonctionnement de chaque installation.

7.1 Les différentes filières de traitement

Valor Béarn regroupe six adhérents qui ont fait le choix de lui confier le traitement de leurs déchets : la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et cinq Communautés de Communes, celles du Haut Béarn, de la Vallée d'Ossau, du Pays de Nay, du Nord Est Béarn et des Luys en Béarn (ces deux dernières collectivités composent le SIECTOM Coteau Béarn Adour). Il traite ainsi les déchets produits sur 260 communes par plus de 313 000 habitants.

Il gère plusieurs sites afin de valoriser au mieux l'ensemble de ces déchets :

- Trois plateformes de compostage pour une valorisation organique des déchets de cuisine et de jardin, complétées par une filière de compostage à la ferme,
- Un centre de tri pour les emballages/papiers permettant une valorisation matière/recyclage de ces déchets,
- Une usine d'incinération des ordures ménagères permettant une valorisation énergétique des déchets grâce à la production d'électricité et de vapeur, désormais dénommée **Unité de Valorisation Énergétique (UVE)**
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) pour enfouir les déchets qui ne peuvent pas, à ce jour, être valorisés,
- Les quais de transferts.

Figure 18 : Carte des installations de Valor Béarn



7.2 La valorisation des déchets collectés

7.2.1 La valorisation organique

Les déchets verts déposés en déchetteries, les déchets de jardin collectés en porte à porte par la Communauté d'agglomération sont apportés sur une des trois plateformes de compostage de Valor Béarn. Les entreprises du paysage apportent directement, sur facturation, leurs déchets verts sur ces plateformes.

Les déchets y sont déposés, broyés et retournés régulièrement sous forme d'andains, pour se transformer en quelques mois en compost.

Après criblage, ce dernier est revendu à des agriculteurs, des professionnels, des collectivités et à des particuliers.

En complément, l'opération compostage à la ferme de déchets verts broyés proposé par Valor Béarn permet aux agriculteurs de produire d'un amendement de qualité directement sur leur exploitation.



Plateforme de compostage de Lescar : Les déchets se transforment en compost

(Crédit photo : © VIDEOPROD64 / VALOR BÉARN)

Les trois plateformes de compostage appartiennent à Valor Béarn mais sont exploitées par des prestataires privés.

	Adresse	Prestataire d'exploitation	Déchets autorisés		
			Déchets verts de déchetterie	Déchets de jardin des ménages	Déchets alimentaires des professionnels
LESCAR	Site de Cap Ecologia	SCOP LOREKI	X	X	-
SERRES CASTET	ZA du haut d'Ossau	SCOP LOREKI	X	X	-
SOUMOULOU	Chemin Cabarre	SCOP LOREKI	X	X	X

Les tonnages traités en 2022 :

Tonnage compostage à la ferme	14 108
Tonnage utilisé pour compostage boues station d'épuration	3 596
Tonnage plates formes de compostage industriel	18 591
Tonnage de biodéchets Soumoulou	445
Tonnage total déchets verts	36 740

Figure 19 : Le devenir des déchets de cuisine et de jardin

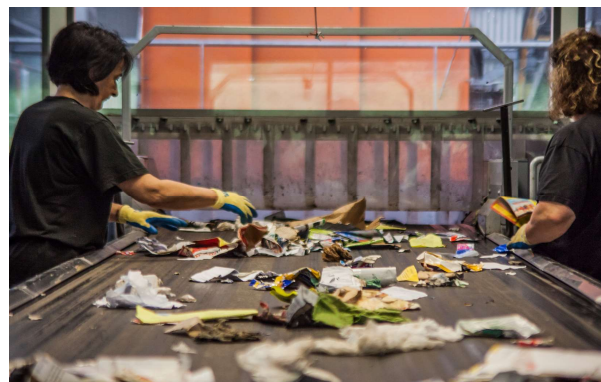


7.2.2. La valorisation matière, ou recyclage

Tous les emballages et papiers collectés sont apportés au centre de tri situé à Sévignacq. Le tableau ci-dessous présente ce site.

Nom	Centre de tri des emballages ménagers
Adresse	Chemin des Barthes 64 160 SÉVIGNACQ
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de Traitement VALOR BEARN
Exploitant	Syndicat Mixte de Traitement VALOR BEARN
Date de mise en service	Septembre 2015
Capacité annuelle	24 000 tonnes
Mode de tri	Séparation mécanisée des produits avec un tri optique pour séparer les différentes matières. En fin de process, un contrôle manuel sur la qualité en cabine de tri. Centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri sur les plastiques.
Tonnage entrant 2022	24 456 tonnes dont 45% proviennent de collectivités extérieures à Valor Béarn
Tonnage refus sortant 2022	6 470 tonnes soit 26,5% du tonnage entrant
Apport CAPBP 2022	9 165 tonnes soit 37,5 % des apports

Un premier tri manuel permet d'enlever les grosses erreurs de tri et les gros cartons. Un tri mécanique sépare ensuite les corps creux (bouteilles plastiques...) des corps plats (papiers, journaux...) et des métaux (conserves...).



(Crédit photo : © VIDEOPROD64 / VALOR BÉARN)

En 2022, 6 497 tonnes d’emballages/papiers, triés au centre de tri, ont été expédiées dans les filières de recyclage. De plus, 1 878 tonnes de papiers et cartons provenant de la collecte des professionnels et des déchetteries ont également été expédiées vers les filières de recyclage.

Matériau	Tonnage recyclé 2022
Emballages et films en plastique	849
Cartons	3 150
Briques alimentaires	100
Papiers	3 920
Emballages en acier	268
Emballages en aluminium	88
TOTAL	8 375

Performance (kg/hab/an)			
2022	2021	2020	Évolution 2021/2022
5,2	6,7	6,2	→
20,6*	20,7	17,5	→
0,6	0,8	0,7	→
24,3**	21,6	26,1	←
1,6	2,2	2,5	→
0,5	0,7	0,7	= →
52,9	53,9	54,7	→

* dont 11,1 kg/hab de cartons issus des déchetteries et de la collecte des professionnels

** dont 1,9 kg/hab de papiers issus des déchetteries et de la collecte des professionnels

On observe une tendance baissière généralisée sur toutes les familles de déchets recyclables, qui sont les sous-produits de la consommation des ménages et des entreprises. Nous pouvons y voir la conséquence de la baisse de la consommation observée par l’INSEE en 2022, dans le contexte géopolitique très perturbé de cette année. Des déstockages de matériaux en stock peuvent également être effectués en fonction du cours de rachat des matières.

Le recyclage :

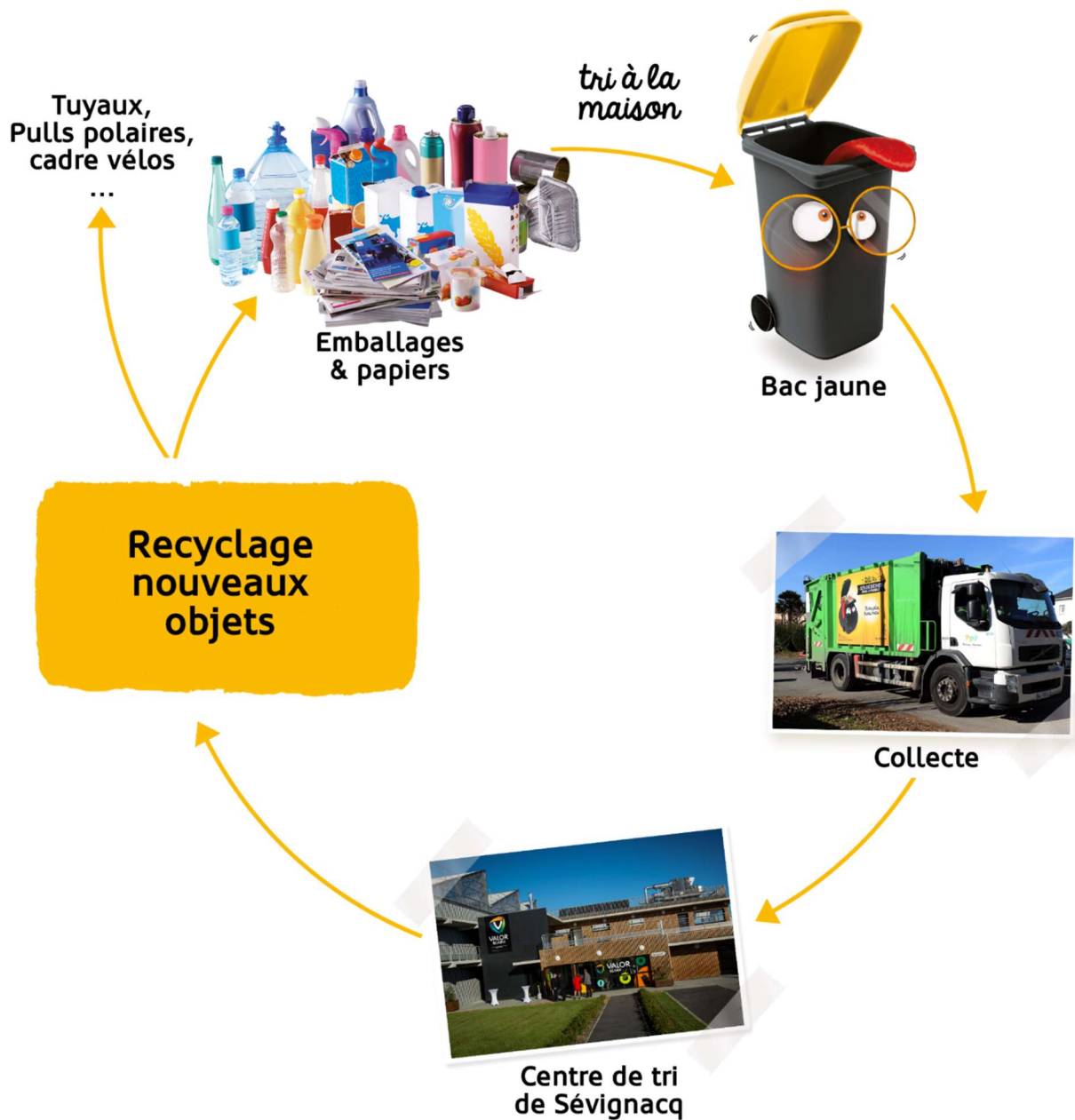
Les conditions technico-financières de reprise des emballages sont régies par un contrat entre la Communauté d’agglomération et la société CITEO (fusion d’Eco-Emballages et d’Eco-Folio), qui fixe les conditions de reprise des matériaux (qualité du tri, traçabilité des matériaux livrés) et le montant des soutiens financiers selon différents barèmes. Ce contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2018.

Les matériaux triés sont transportés vers des usines de recyclage, principalement en Espagne et en France (liste en annexe 3).

Le centre de tri réalise des caractérisations sur les apports des collectivités. Cette procédure normalisée, sur la base d'un prélèvement d'échantillon de déchets sur une benne, permet de connaître la proportion de chaque matériau. Ces résultats sont ensuite utilisés pour calculer les quantités de matériaux recyclables à expédier dans les usines de recyclage et la quantité de refus de tri à affecter à chaque collectivité.

En 2022, 2 503 tonnes de refus de tri de la CAPBP ont été incinérées à Lescar et 31 tonnes enfouies.

Figure 20 : le devenir des emballages/papiers collectés



Le recyclage de ces emballages permet non seulement de réduire le tonnage d'ordures ménagères mais également d'économiser des ressources naturelles. En effet, ces emballages, redevus matière première, permettent de créer de nouveaux produits sans puiser dans les ressources naturelles.

Figure 21 : Des exemples sur le recyclage d'emballages



7.2.3 La valorisation énergétique

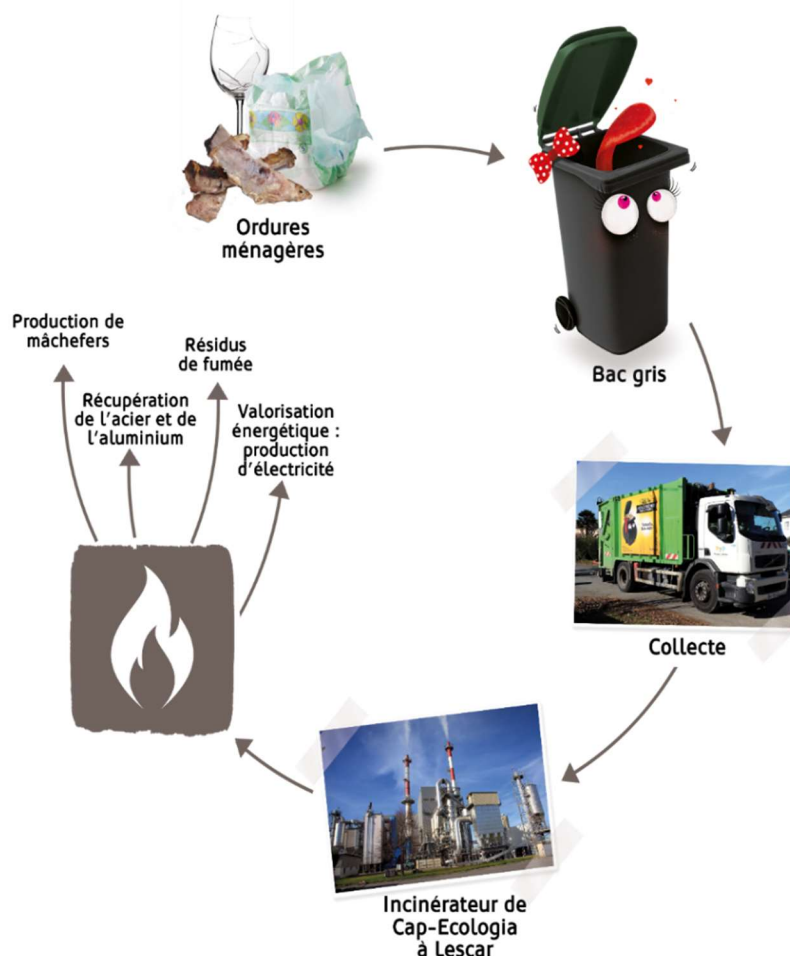
Une fois collectées, les ordures ménagères sont apportées directement à l'usine d'incinération de Lescar où elles sont incinérées. Le tableau ci-dessous présente cette usine.

Nom	Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Lescar
Adresse	Rue d'Arsonval – site de Cap Ecologia 64 230 LESCAR
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de Traitement Valor Béarn
Exploitant	Urbaser Environnement
Date de mise en service	1973
Certifications obtenues	ISO 14 0001 (Environnement) OHSAS 18 001 (Sécurité des travailleurs) ISO 50 001 (Performance énergétique)
Mise aux normes	Oui, avec valorisation énergétique.
Capacité annuelle	85 000 tonnes
Tonnage entrant 2022	72 323 tonnes dont 90 % de déchets produits par les habitants de Valor Béarn et 10 % par des professionnels ou des collectivités extérieures à Valor Béarn
Apport de la CAPBP 2022	34 986 tonnes, soit 48 % des apports

Jusqu'au 3 Juin 2022, d'importants travaux de modernisation ont été effectués sur l'usine d'incinération et ont concerné principalement la ligne 4 (travaux démarrés le 30 mai 2021) : démantèlement du traitement des fumées, rénovation du four et de la chaudière, construction d'une nouvelle ligne de traitement des fumées.

Ainsi, en 2022, 6 993 tonnes ont été apportées vers une installation de stockage de déchets non dangereux

Figure 22 : Le devenir des ordures ménagères résiduelles



Valorisation de la chaleur de l'usine d'incinération

L'usine est équipée pour permettre la valorisation énergétique des déchets. Ces derniers, en brûlant, produisent de l'énergie transformée en électricité.

La valorisation de la chaleur produite par la combustion des déchets s'est encore améliorée grâce au Réseau de Chaleur Urbain en cours de déploiement depuis mi-2020 sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Grâce à cette évolution, le taux de performance énergétique de l'usine est passé de 62% en 2021, à **77%** en 2022, permettant aux collectivités de bénéficier d'un taux de TGAP réduit sur l'incinération.

7.3 L'enfouissement

Une partie de nos déchets n'est pas encore valorisable. Pour être éliminée, elle est enfouie dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) située à Précilhon. Le tableau ci-dessous présente le site.

Nom	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND de Précilhon)
Adresse	64 400 PRÉCILHON
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de Traitement Valor Béarn
Exploitant	Syndicat Mixte de Traitement Valor Béarn
Certifications obtenues	ISO 14 001 (Environnement)
Capacité annuelle	30 000 tonnes
Tonnages entrant 2022	5 018 tonnes
Apport CAPBP 2022	74 tonnes, soit 1,5 % des apports



ISDND de Précilhon (crédit photo : © VIDEOPROD64 / VALOR BÉARN)

L'ISDND, installation de classe II, n'accepte que certains types de déchets :

- Les rebuts de tri provenant des déchetteries et ne pouvant être valorisés en raison de leur taille ou de leur nature
- Les refus de tri issus du centre de tri de Sévignacq,
- Les déchets industriels, commerciaux et d'artisans.

La Communauté d'agglomération apporte directement dans cet ISDND les encombrants déposés dans la déchetterie de Bosdarros soit 74 tonnes en 2022. Les encombrants des autres déchetteries (4 768 tonnes en 2022) sont envoyés chez un prestataire pour être triés afin de valoriser au mieux ces déchets.

7.4. Suivi de l'ancienne décharge de Lescar

L'ancienne décharge de Lescar située derrière l'usine d'incinération a été fermée le 31/12/2001 puis réhabilitée en 2003. Elle est située sur le site de Cap Ecologia qui comprend des installations de traitement de Valor Béarn. La gestion de l'ensemble du site est partagée entre la Communauté d'Agglomération et Valor Béarn.

Depuis 2003, elle fait l'objet d'une autosurveillance sur 30 ans par la Communauté d'Agglomération conformément à la réglementation :

- Surveillance de la production de biogaz raccordé à une torchère. Ce suivi a été arrêté en 2013 à la suite de la baisse naturelle de la production de biogaz,
- Surveillance de la qualité des eaux souterraines et superficielles autour de l'ancienne décharge. Sept piézomètres ont été implantés en amont, en aval et au pied de la décharge. Des échantillons d'eaux souterraines y sont prélevés régulièrement ainsi que dans le lac de Laroin. Ces échantillons sont analysés par un laboratoire spécialisé et les données transmises à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à Valor Béarn et aux mairies de Lescar et Laroin,
- Entretien du site : gestion des espaces verts (via des moutons) et entretien des clôtures pour éviter l'intrusion d'animaux sur le site.

Projet d'une centrale photovoltaïque :

À la suite de l'étude de faisabilité réalisée en 2017 pour la création d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Lescar, la CAPBP a décidé de mettre en œuvre cette unité de production via un marché de travaux et un investissement porté par la collectivité. La valorisation de la production électrique sera une autoconsommation totale pour les besoins des équipements de traitement des eaux usées (station d'épuration et à terme méthanisation).

L'année 2020 a permis la réalisation de l'étude d'impact environnemental du projet de centrale photovoltaïque. Les marchés seront attribués en 2023 pour un démarrage des travaux en 2024.

En parallèle, la CAPBP a lancé la procédure de consultation pour le marché global de performance de l'unité de méthanisation et méthanation des eaux usées.

7.5 Bilan de la valorisation des déchets

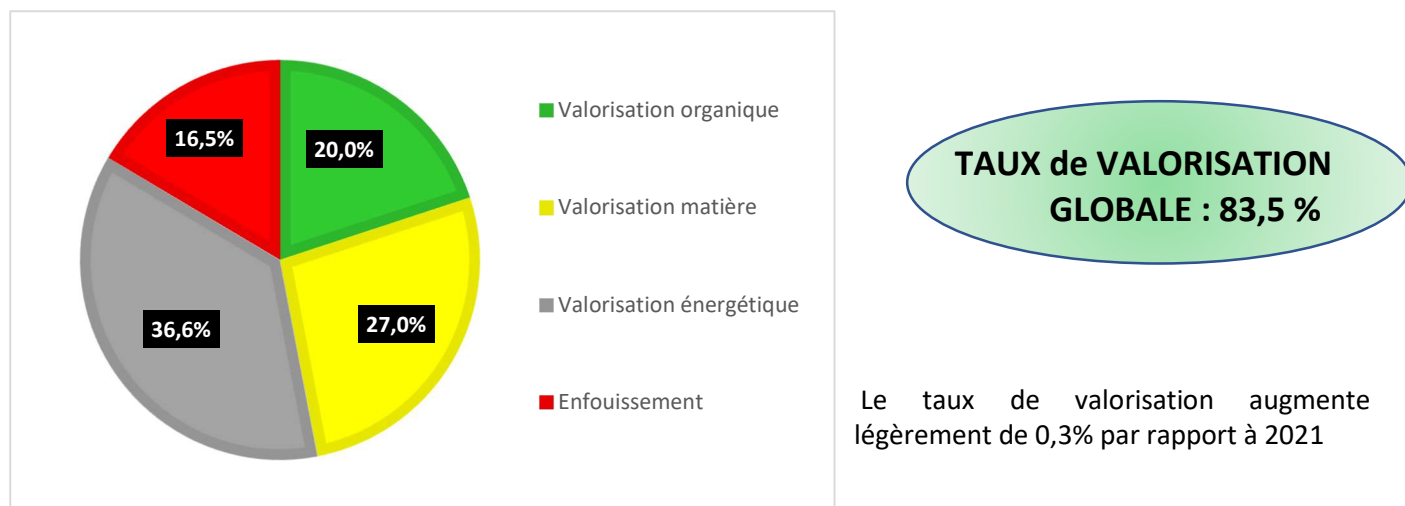
En 2022, l'ensemble des déchets collectés a été éliminé selon les procédés suivants :

- 18 305 tonnes de déchets compostés (valorisation organique), -10,8 % par rapport à 2021,
- 24 975 tonnes de déchets recyclés ou réutilisés (valorisation matière), -0,2 % par rapport à 2021
- 33 402 tonnes de déchets incinérés (valorisation énergétique), -2,8 % par rapport à 2021 en raison de la baisse des tonnages et de la poursuite des travaux sur l'incinérateur
- 15 063 tonnes de déchets enfouis, en raison des arrêts techniques et des travaux sur l'incinérateur (-6,3 % par rapport à 2021)

Ces tonnages comprennent les déchets envoyés directement par la Communauté d'Agglomération vers les sites de traitement de Valor Béarn mais également les déchets valorisés ou enfouis par les prestataires (issus des déchetteries notamment).

Les effets de stock sur les sites de traitement lors de la réception des déchets et avant l'expédition dans les filières peuvent notamment expliquer certaines différences entre le tonnage collecté et le tonnage valorisé.

Figure 23 : La part de déchets valorisés en 2022 sur la CAPBP



Toutefois, la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 visait à aller plus loin en dépassant le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirmait le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets. Elle fixait aux collectivités des objectifs ambitieux avec un taux de valorisation matière et organique de 55 % pour 2020 et de 65 % pour 2025.

Ce niveau n'est à ce jour pas atteint et la Communauté d'Agglomération va devoir mettre en œuvre de nouvelles actions pour développer le tri auprès des habitants et détourner de l'incinération la matière organique et les emballages encore présents dans les ordures ménagères.

8. Synthèse des modalités d'exploitation du service public

Les modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets ménagers sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous.

	Collecte des ordures ménagères		Collecte des emballages/papiers	
	Régie	Prestataire	Régie	Prestataire
Mode de collecte	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte et apport volontaire
	Fréquence : 1 à 6 fois par semaine	Fréquence : une fois tous les 15 jrs	Fréquence : une fois tous les 15 jrs à une fois par semaine	Fréquence : une fois tous les 15 jrs
	Population desservie	149 416 hab	13 202 hab	149 416 hab
Pré-collecte	Bac roulant, borne aérienne/enterrée	Bac roulant	Bac roulant, borne aérienne/enterrée	Bac roulant
Transport/ Transfert	Géré par Valor Béarn	Géré par Valor Béarn	Géré par Valor Béarn	Géré par Valor Béarn
Traitement	Incinération gérée par Valor Béarn	Incinération gérée par Valor Béarn	Tri géré par Valor Béarn	Tri géré par Valor Béarn
Tonnage collecté 2022	34 986 tonnes		9 393 tonnes	
Évolution tonnage 2021/2022	-2,27 %		-3,4 %	
Kg/hab/an	215		57,8	
Référence	261 kg/hab (ADEME – 2018)		57 kg/hab (moyenne régionale 2018)	

	Collecte emballages Verre	Collecte des Textiles	Collecte des déchets de cuisine et de jardin		1 recyclerie et 5 déchetteries
Mode de collecte	Prestataire	Prestataire	Prestataire	-	1 en régie et 4 en prestation
	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte, une fois par semaine (réduction en période hivernale)	-	
Population desservie 2022	162 618 hab	162 618 hab	57 600 hab	162 618 hab	162 618 hab
Pré-collecte	Borne aérienne et enterré	Borne aérienne	Bac roulant, composteur	Composteur	-
Transport/ Traitement	Recyclage géré par CAPBP	Valorisation gérée par CAPBP	Compostage géré par Valor Béarn	-	Valorisation/ enfouissement géré par CAPBP
Tonnage collecté 2020	4 990 tonnes	661 tonnes	Bacs marrons : 8 154 tonnes	Composteurs : 1 430 tonnes	29 170 tonnes
Évolution tonnage 2021/2022	+1,4 %	-3,48 %	-4,5 %	+7,5 %	-0,05 %
Kg/hab/an	30,7 kg/hab	4,1 kg/hab	141,6 kg/hab		179,4 kg/hab
Référence	37 kg/hab (moyenne régionale 2018)				176 kg/hab (ADEME – 2018)

	Collectes destinées aux professionnels		
	Cartons	Papiers	Déchets alimentaires
Mode de collecte	Prestataire	Régie	Prestataire
	Porte à porte, 1 fois par semaine	Porte à porte, 1 fois par semaine à 1 fois par mois	Porte à porte, 2 fois/semaine
Nombre d'établissements desservis	620 *	100	63
Pré-collecte	Bac roulant capot jaune/rouge ou en vrac	Bac roulant capot bleu	Bac roulant marron
Transport/ Traitement	Recyclage géré par CAPBP	Recyclage géré par CAPBP	Compostage géré par Valor Béarn
Tonnage collecté 2022	682 tonnes	44 tonnes	399 tonnes
Évolution tonnage 2021/2022	+ 2,6 %	-32 %	+ 10 %
Moyenne kg/établissement	1100 kg/établissement	440 kg/établissement	6 334 kg/établissement

* Estimation comprenant le nombre d'établissements collectés en bacs roulants et une estimation des commerces du centre-ville concernés par cette collecte.

Pour assurer une partie du service public d'élimination des déchets, la CAPBP fait appel à des prestataires privés, par le biais des marchés publics.

Pour l'année 2022, le montant total des principaux marchés pour des prestations de service s'élève à 5 175 k€ TTC.

La liste indiquant le détail des prestations et le nom des entreprises titulaires est en annexe 4.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, deux modes de financement du service coexistent depuis le 1^{er} janvier 2017, héritage des anciennes intercommunalités :

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, sur 19 communes. Cette taxe est indiquée dans la taxe foncière, son montant est fonction de la valeur locative du bien. Pour les professionnels, **la redevance spéciale (RS)** peut être appliquée en plus de la TEOM en fonction de la quantité de déchets qu'ils produisent,
- **La Redevance Incitative des ordures ménagères (RI)** sur les 12 communes de l'ex Miei de Béarn. Tous les usagers du service (ménages, professionnels, communes) reçoivent chaque semestre une facture éditée par la CAPBP. Son montant est directement lié à la production de déchets de l'usager, déterminée par le nombre de levées du bac à ordures ménagères.

9. Les éléments budgétaires 2022

9.1 Pour les communes en TEOM et Redevance Spéciale

Ce budget concerne 19 communes, soit 149 416 habitants et 92 % du territoire.

Les données ci-dessous sont issues d'une comptabilité analytique qui permet d'identifier les dépenses et les recettes consacrées directement à la collecte et au traitement des déchets. Les quotes-parts d'assurance, de garage, de ressources humaines, de gestion budgétaire, de marchés publics, de direction générale..., qui sont nécessaires au fonctionnement du service mais globalisés à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, n'y figurent pas. De même, les charges liées à la mise en œuvre d'actions sur l'économie circulaire qui, avec ses effets sur la prévention des déchets contribuent à leur réduction, ne sont pas intégrées à ce budget analytique.

Ces données sont issues du compte administratif 2022 dans lequel sont intégrés les amortissements.

9.1.1 Section Fonctionnement

Montant total des charges	Montant total des produits
22 971 950 €TTC (- 1,3 % par rapport à 2021)	27 849 920 € TTC (+ 6,0 % par rapport à 2021)

La diminution des charges est expliquée notamment par la modification de la politique transport appliquée par le syndicat de traitement Valor Béarn. Le transport est désormais dû sur les seuls les tonnages réellement transportés via Valor Béarn (collecte sélective transportée au Centre de tri de Sévignacq).

Jusqu'à-là, pour tenir compte de distances variables entre les collectivités et les sites de traitement, la CAPBP payait 17,30 €HT/tonne traitée (OMR, collecte sélective, déchets compostés), et recevait un remboursement de 10,65 €HT/ tonne transportée par ses propres moyens (OMR, déchets compostés).

Des tonnages en baisse ont aussi conduit à compenser les augmentations liées au contexte inflationniste, par exemple +19% sur la facturation du carburant (+100 k€TTC).

L'accroissement des produits s'explique principalement par la très forte augmentation des prix de reprise des matériaux (baisse des tonnages de près de 629 t, mais un prix moyen de revente de 126 €/t contre 103 €/t en 2021), et l'évolution de la TEOM (actualisation annuelle de la valeur locative et progression de l'urbanisation).

Les performances de collecte sélective en détérioration ont néanmoins conduit à une forte chute des soutiens de CITEO (- 309 k€).

9.1.2 Section Investissement

Montant total des charges	Montant total des produits
3 025 459 €TTC (+35,8 % par rapport à 2021)	1 180 093 € TTC (- 13,9 % par rapport à 2021)

Au-delà des investissements courants (achats de bacs, bornes d'apport volontaire), en 2022, la Direction Développement Durable et Déchets a poursuivi :

- La modernisation des déchetteries : construction d'une plateforme réservée aux déchets verts et gravats qui jouxte la déchetterie d'Emmaüs ; mise en place du contrôle d'accès,
- Le déploiement de TRIBIO : acquisition d'une laveuse de bacs et autres équipements dédiés à la collecte des déchets alimentaires (bioeaux, bacs, abri-bacs) et à la prévention (bioeaux et composteurs),
- Le renouvellement du parc avec la réception de 2 bennes de collecte.

9.2 Pour les communes en Redevance Incitative

La redevance incitative fait l'objet d'un budget annexe : l'ensemble des produits doit couvrir l'ensemble des charges liées à la redevance incitative. Ce budget concerne 13 202 habitants, soit 8 % du territoire.

9.2.1 Section Fonctionnement

Montant total des charges	Montant total des produits
1 291 575 €TTC (- 1,1 % par rapport à 2021)	1 439 500 € TTC (+ 9 % par rapport à 2021)

La diminution des charges s'explique principalement par la fin d'amortissements de bacs/bornes en 2021, ainsi que par la modification de la politique transport de Valor Béarn.

L'augmentation des produits s'explique par la très forte augmentation des prix de reprise des matériaux alors qu'une baisse des quantités revendues est constatée.

9.2.2 Section Investissement

Montant total des charges	Montant total des produits
34 827 €TTC (-5,8 % par rapport à 2021)	17 803 € TTC (- 69,2 % par rapport à 2021)

En 2022, la fin du remboursement d'un crédit bancaire explique la diminution des charges.

La diminution des produits est liée à une opération d'ordre budgétaire (jeux d'écritures sans flux financiers réels) et qui concerne la dotation aux amortissements, moindre en 2022 car certains amortissements sont terminés.

10. Les coûts du service public selon la méthode ComptaCoût

Les coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont présentés selon les modalités de la méthode ComptaCoût proposé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). ComptaCoût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, selon un cadre précis. Cette méthode permet à chaque collectivité de pouvoir comparer ses coûts en toute objectivité.

Cette méthode prend en compte le coût réel du service sur l'année en cours. Ainsi, elle prend en compte certaines données qui ne sont pas intégrées dans les éléments budgétaires précités :

- Des frais de fonctionnement des services support de la Direction Développement Durable et Déchets (service marchés publics, ressources humaines, garage...), les assurances...,
- L'ensemble des amortissements des bâtiments, du suivi de l'ancienne décharge de Lescar, des déchetteries...,
- Les aides « reprises » à l'investissement, c'est-à-dire l'amortissement des subventions d'investissement.

A l'inverse, elle n'intègre pas certaines écritures comptables, notamment l'estimation des rattachements de fin d'exercice (ce sont les montants des factures réelles qui sont pris en compte dans ComptaCoût).

De ce fait, les montants présentés ci-dessous sont différents du compte administratif.

Les charges du service :

Les charges du service se décomposent en deux catégories :

- Les charges fonctionnelles couvrent le fonctionnement du service et comprennent les charges de structure et les charges liées à la communication,
- Les charges techniques sont directement liées à l'exécution du service : prévention, précollecte, collecte, transport et traitement des déchets.

Les produits du service :

Les produits se décomposent en trois catégories :

- La revente des matériaux issus du recyclage. Par exemple, les emballages et papiers triés, conformes aux prescriptions techniques des usines de recyclage, deviennent de nouvelles matières premières avec une valeur marchande. Ils sont alors revendus à des entreprises par le biais de contrats mutualisés avec les collectivités clientes du centre de tri,
- Les soutiens des éco-organismes : ces derniers apportent aux collectivités un soutien financier en fonction du tonnage valorisé. Les emballages/papiers déposés dans le bac jaune et certains déchets apportés en déchetterie bénéficient de ce soutien financier,
- Les aides, liées à des subventions perçues par la collectivité.

10.1 Pour les communes en TEOM et Redevance Spéciale

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessous sont issus de la matrice ComptaCoût détaillée dans l'annexe 5. Ils diffèrent des éléments budgétaires pour les raisons expliquées précédemment.

10.1.1 Les charges du budget TEOM/RS

Les charges s'élèvent à 22 378,7 k€ HT pour 2022, soit une diminution de 1,2 % par rapport à 2021. Elles sont composées à 89 % de charges techniques et à 11 % de charges fonctionnelles.

Nature des charges (Issues de la matrice ComptaCoût)	Montant en k€ HT	Évolution 2021/2022
Charges fonctionnelles	2 463,1 k€	+ 3,8 %
Charges techniques	19 915,6 k€	- 1,7 %
Prévention	253,0 k€	+ 33,8 %
Précollecte et collecte	10 354,9 k€	+ 5,0 %
Transport	746,4 k€	- 31,9 %
Traitement	8 561,3 k€	- 6,2 %

Les augmentations liées au contexte économique (hausse du carburant, révision des principaux marchés ; etc.) mais aussi aux projets déployés en 2022 (collecte des déchets de cuisine, déploiement de points de compostage collectif, mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries, etc.) ont été compensées par des dépenses en baisse dont : traitement des ordures ménagères (-869 t et TGAP réduite 12€ HT/t contre 15€HT/t suite aux travaux de l'incinérateur et au raccordement du réseau de chaleur urbain), des incinérables de déchetteries (prix facturé inférieur à 2021), des déchets compostés (- 2 642 t, canicule en 2022) ; et la modification de la politique transport de Valor Béarn.

10.1.2 Les produits du budget TEOM/RS

Les produits s'élèvent à 3 544,6 k€ HT, soit une baisse de 5,3 % par rapport à 2021. A ce montant, se rajoute le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS).

Nature des produits (issus de la matrice ComptaCoût)	Montant en k€ HT	Évolution 2021/2022
Les produits	3 544,6 k€	- 5,3 %
La revente des matériaux	1 704,6 k€	+ 16,5 %
Les soutiens des éco-organismes	1 731,1 k€	- 17,6 %
Les aides	108,9 k€	- 39,2 %
Contribution des usagers	23 261,3 k€	+ 3,9 %
La TEOM	22 116,2 k€	+ 3,9 %
La Redevance Spéciale	1 145,2 k€	+ 4,1 %

Concernant la hausse des produits sur la revente des matériaux, il est à noter que globalement, les quantités de matériaux revendus ont diminué de 3,4%. Néanmoins, le prix moyen de revente a de nouveau augmenté en 2022 (+22%).

Il est rappelé que le montant de la TEOM est calculé à partir d'un taux, fixé par la collectivité et inchangé depuis plusieurs années, qui est appliqué à des valeurs locatives établies par les services fiscaux. L'augmentation du produit de la TEOM en 2022 s'explique donc par la création de nouvelles bases (nouvelles constructions) et la réévaluation annuelle des valeurs locatives par l'Administration fiscale.

La Redevance Spéciale, facturation des professionnels qui dépend du nombre de semaines d'activité annuelle, était en diminution en 2021 : réductions appliquées en fonction des fermetures administratives. La fin de ces fermetures et une meilleure détection des professionnels assujettis à la redevance spéciale par l'équipe dédiée aux professionnels expliquent l'augmentation de cette facturation.

Figure 24 : Composition des charges du budget TEOM/RS

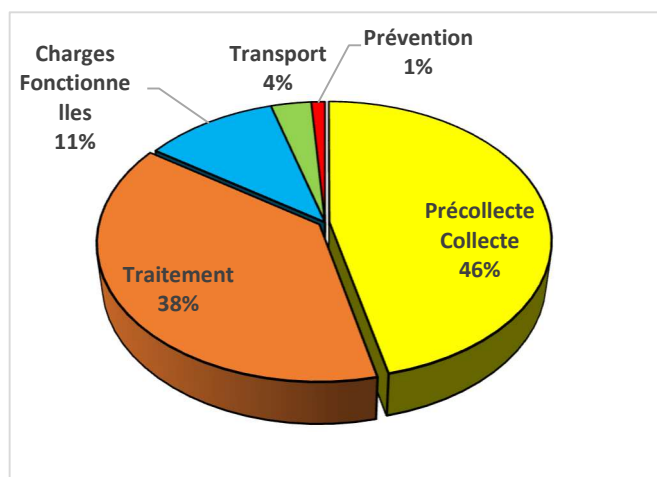
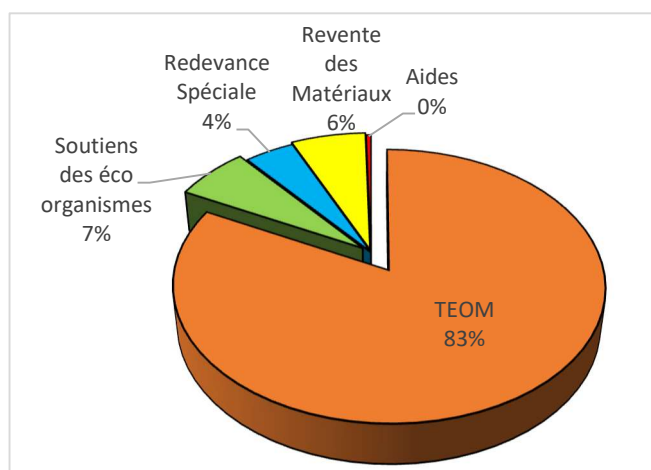


Figure 25 : Composition des produits du budget TEOM/RS



10.1.3 Le coût des différents flux de déchets

La matrice des coûts détaille le coût de chaque flux (cf. annexe 5). Elle indique le coût pour la gestion des ordures ménagères, des emballages en verre, des emballages/papiers, des déchets de jardin, des déchets apportés en déchetteries et des déchets des professionnels.

Il est à noter que la collecte des déchets textiles est entièrement prise en charge par l'entreprise d'insertion Le Relais qui se rémunère sur la valorisation de ces textiles. Une colonne « Autres » comprend la collecte des textiles (charges de communication), la gestion des encombrants collectés en porte à porte, des déchets des propretés urbaines et la gestion de l'ancienne décharge de Lescar.

Pour chaque flux de déchets, cette matrice permet de calculer :

- Le coût complet du service, qui correspond au total des charges,
- Le coût aidé du service : c'est le coût restant à la charge de la collectivité, après avoir enlevé le montant de la revente des matériaux, des soutiens et des aides,
- Un coût à la tonne pour chaque flux de déchet,
- Un coût par habitant pour chaque flux de déchet.

En 2022, la colonne marron intègre la collecte des pavillons (déchets de jardin) et des collectifs (déchets de cuisine).

Le coût de gestion de chaque flux de déchets, **par tonne collectée**, est le suivant :

€/Tonne	Ordures ménagères	Verre	Emballages /papiers	Déchets de jardin et de cuisine TRIBIO	Déchets de déchetteries	Déchets des professionnels	Autres	Coût global /tonne.
Coût complet € HT	316 €	77 €	567 €	213 €	170 €	386 €	84 €	273 €
Coût aidé € HT	311 €	40 €	281 €	213 €	147 €	302 €	79 €	230 €
Coût aidé TTC	329 €	43 €	304 €	223 €	157 €	320 €	87 €	244 €

Le coût de gestion de chaque flux de déchets, **par habitant**, est le suivant :

€/hab	Ordures ménagères	Verre	Emballages /papiers	Déchets de jardin et de cuisine TRIBIO	Déchets de déchetteries	Déchets des professionnels	Autres	Coût global par hab.
Coût complet €HT	74 €	2 €	32 €	27 €	24 €	3 €	4 €	150 €
Coût aidé € HT	73 €	1 €	16 €	27 €	19 €	2 €	3 €	126 €
Coût aidé € TTC	77 €	1 €	17 €	28 €	21 €	2 €	3 €	134 €

Il est à noter que les différents flux ne concernent pas le même périmètre de population : le coût global par habitant, rapporté à la population totale, ne correspond donc pas à la somme des différents coûts.



77 €/hab.



1 €/hab.



17 €/hab.



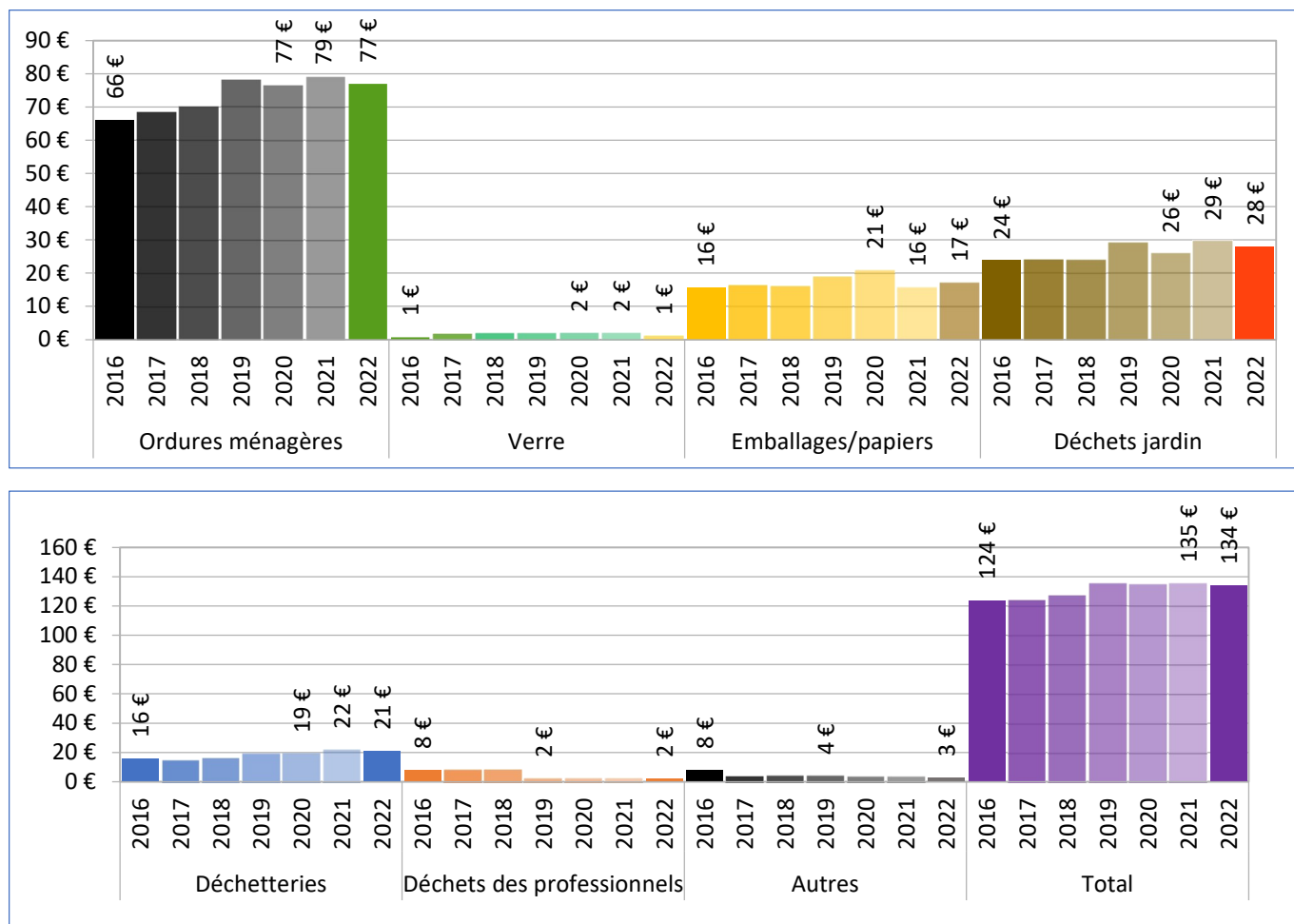
28 €/hab.



21 €/hab.

10.1.4 Évolution du coût aidé par habitant

Figure 26 : Évolution du coût aidé € TTC entre 2016 et 2022 (budget TEOM/RS)



Le coût aidé par habitant est de 134 € en 2022, contre 135 € en 2021. Cette petite diminution s'explique ainsi :

- Le coût des ordures ménagères diminue (-2€/habitant) : augmentation du nombre d'habitants, baisse significative du tonnage collecté, TGAP réduite (-3,3€TTC/tonne : travaux incinérateur et raccordement réseau de chaleur) et l'évolution de la politique transport de Valor Béarn (les ordures ménagères sont collectées par la Direction en régie et déchargées directement à l'incinérateur),
- Le coût du verre diminue (-0,7€/habitant) : en 2022, l'équipe d'ambassadeurs du tri s'est concentrée sur la préparation du projet TRIBIO, réduisant le temps de communication sur le verre. Le tonnage collecté a tout de même progressé (+ 1,8%), appliqué à un prix de reprise plus intéressant (+20%),
- Le coût des emballages/papiers augmente (+1€/habitant) : le coût de transport a augmenté en 2022 (21,50 €/HT/t contre 17,30 €/HT/t). Les tonnages collectés sont en baisse, ce qui a conduit à des soutiens CITEO moindres, non compensés par les reventes de matériaux. Il faut toutefois noter une amélioration de la qualité. En effet, les refus de tri facturés ont diminué de près de 16%,
- Le coût du « bac marron » en 2022 intègre les déchets de jardin des pavillons et de cuisine des collectifs. La canicule et donc la sécheresse en 2022 a eu un fort impact sur les déchets de jardin (tonnage -12%). En parallèle le nouveau marché de collecte à faible impact environnemental a démarré en octobre 2022, avec un prix plus important. La Direction a poursuivi le déploiement de la collecte des déchets de cuisine des collectifs, mais l'ensemble du territoire concerné ne sera couvert que mi-2024,
- Le coût des déchetteries diminue (-1€/habitant) : globalement les tonnages à transporter et traiter ont diminué. La fin du paiement du transport à Valor Béarn s'est traduit par une baisse de la dépense, ainsi que le prix de traitement des incinérables de déchetteries réduit en 2022. Enfin, l'augmentation du plafond des fibreux dans le cadre du barème F de CITEO a permis de soutenir des tonnages de cartons supplémentaires.

10.1.5 Le financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers est financé sur ces 19 communes par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), indiquée dans la Taxe Foncière. Son montant est fonction de la valeur locative du bien et du taux voté par le Conseil Communautaire.

Les deux taux de TEOM, votés en 2022, n'ont pas évolué depuis plusieurs années :

- 9,03 % pour le secteur du centre-ville de Pau
- 8,40 % pour le reste du territoire.

La Redevance Spéciale, appliquée sur ces communes, est facturée aux professionnels qui disposent de bacs pouvant recevoir plus de 1 100 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine. Certains professionnels qui bénéficient de la collecte des déchets alimentaires sont également facturés dans le cadre de la redevance spéciale.

Les tarifs 2022 sont les suivants :

- Ordures ménagères résiduelles : 0,035 €/litre, à partir de 1 101 litres/semaine.
- Déchets alimentaires : 0,018 €/litre, dès le premier litre.

10.2 Pour les communes en redevance incitative

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessous sont issus de la matrice ComptaCoût détaillée dans l'annexe 6. Ils diffèrent des éléments budgétaires pour les raisons expliquées précédemment.

10.2.1 Les charges du budget Redevance Incitative – RI

Les charges s'élèvent à 1 199,7 k€ HT pour 2022, soit une baisse de -3,9 % par rapport à 2021. Elles sont composées à 88 % de charges techniques et à 12 % de charges fonctionnelles.

Nature des charges (Issues de la matrice ComptaCoût)	Montant en k€ HT	Évolution 2021/2022
Charges fonctionnelles	139,5 k€	+ 17,7 %
Charges techniques	1 060,3 k€	- 6,1 %
Dont Prévention (Composteurs)	0,8 k€	0 %
Précollecte et collecte	460,8 k€	- 9,4 %
Transport	20,9 k€	- 18,9 %
Traitement	577,8 k€	- 2,8 %

L'augmentation des charges fonctionnelles s'explique notamment par une réorganisation du service administratif de gestion de la redevance incitative et par l'achat de fournitures.

La diminution des charges techniques s'explique principalement par l'évolution de la politique transport du syndicat de traitement Valor Béarn, l'application de la TGAP réduite, ainsi que par la fin d'amortissements.

10.2.2 Les produits du budget Redevance Incitative

Les produits s'élèvent à 388,8 k€ HT, soit une hausse de 9,9 % par rapport à 2021. A ce montant, se rajoute le produit de la Redevance Incitative.

Nature des produits (Issues de la matrice ComptaCoût)	Montant en k€ HT	Évolution 2021/2022
Les produits	388,8 k€	+ 9,9 %
Dont La revente des matériaux	137,7 k€	+ 37 %
Les soutiens des éco-organismes	239,8 k€	- 0,9 %
Les aides	11,3 k€	0 %
Contribution des usagers : redevance incitative	954,5 k€	- 0,1 %

L'augmentation des produits s'explique principalement par une forte hausse des recettes sur la revente des matériaux, pour les mêmes raisons que les produits du budget TEOM/RS (cf. 10.1.2 Les produits du budget TEOM/RS).

Figure 27 : Composition des charges du budget RI

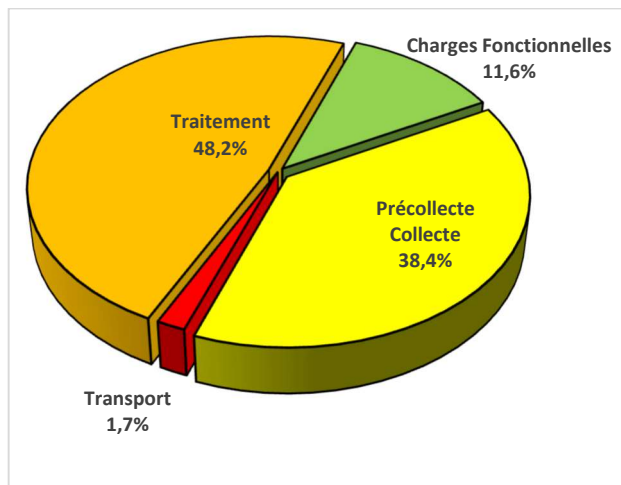
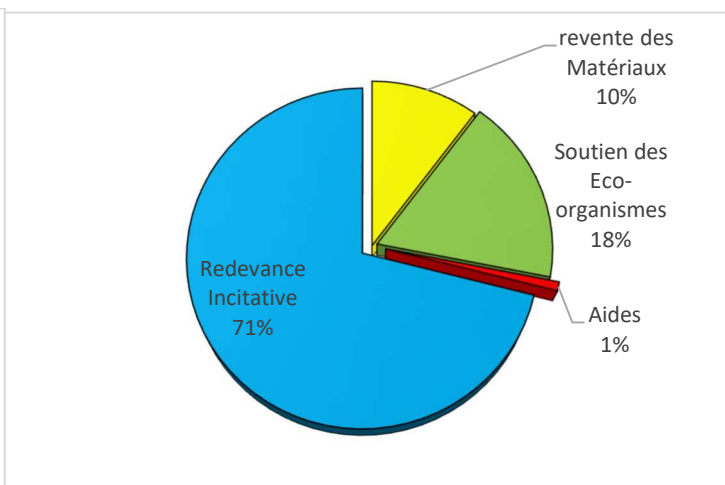


Figure 28 : Composition des produits du budget RI



10.2.3 Le coût des différents flux de déchets

La matrice des coûts qui détaille le coût de chaque flux est présentée en annexe 6. Elle indique le coût pour la gestion des ordures ménagères, des emballages en verre, des emballages/papiers et des déchets apportés en déchetteries. Il est à noter que la collecte des déchets textiles est entièrement prise en charge par l'entreprise d'insertion Le Relais qui se rémunère sur la valorisation de ces textiles.

Pour chaque flux de déchets, cette matrice permet de calculer :

- Le coût complet du service, qui correspond au total des charges,
- Le coût aidé du service : c'est le coût restant à la charge de la collectivité, après avoir enlevé le montant de la revente des matériaux, des soutiens et des aides,
- Un coût à la tonne pour chaque flux de déchet,
- Un coût par habitant pour chaque flux de déchet.

Le coût de gestion de chaque flux de déchets, **par tonne collectée**, est le suivant :

€/Tonne	Ordures ménagères	Verre	Emballages /papiers	Déchets de déchetteries	Coût global à la tonne
Coût complet € HT	371 €	47 €	553 €	170 €	279 €
Coût aidé € HT	361 €	7 €	164 €	147 €	189 €
Coût aidé TTC	392 €	10 €	193 €	157 €	205 €

Le coût de gestion de chaque flux de déchets, **par habitant**, est le suivant :

€/habitant	Ordures ménagères	Verre	Emballages /papiers	Déchets de déchetteries	Coût global par hab.
Coût complet €HT	36 €	1,8 €	38 €	15 €	91 €
Coût aidé € HT	35 €	0,3 €	11 €	15 €	61 €
Coût aidé € TTC	38 €	0,4 €	13 €	15 €	67 €



38 €/hab.



0,4 €/hab.



13 €/hab.



15 €/hab.

10.2.4 Évolution du coût aidé par habitant

Le graphique ci-dessous indique l'évolution du coût aidé en € TTC/par habitant de 2016 à 2022.

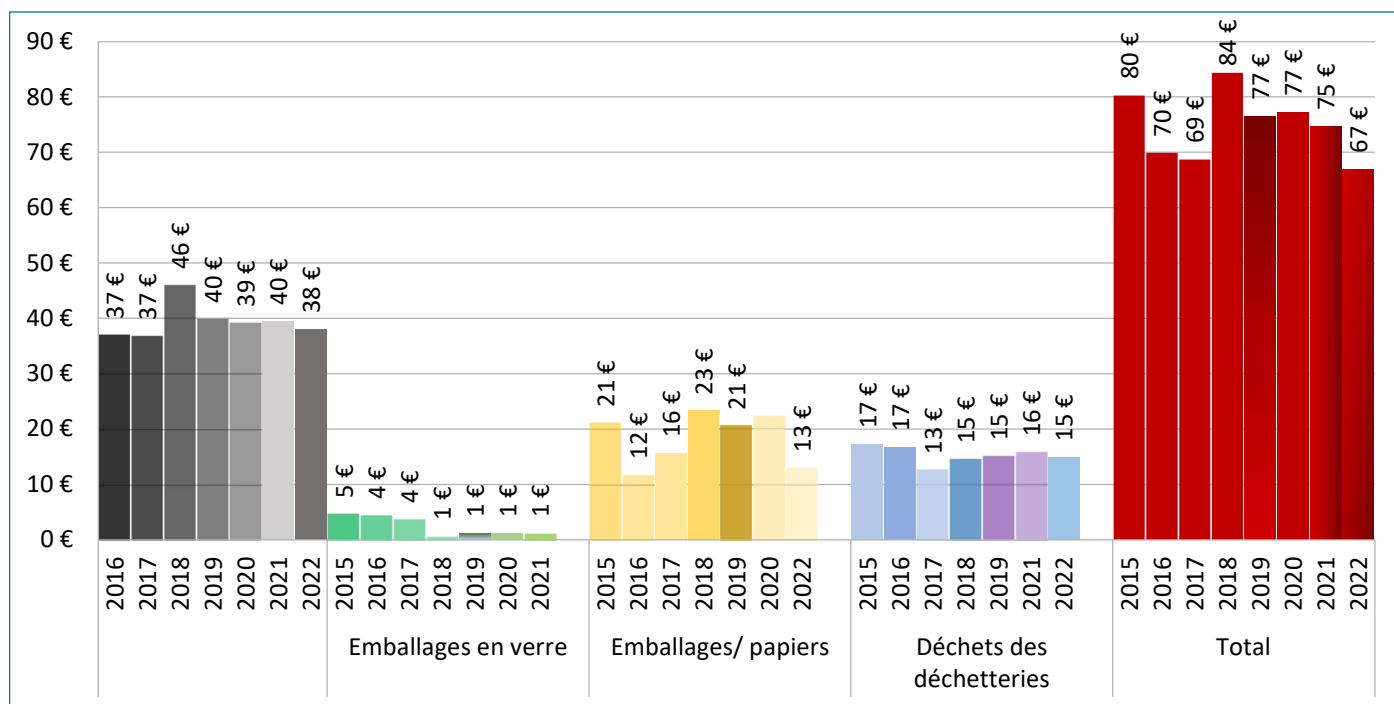


Figure 29 : Évolution du coût aidé TTC entre 2016 et 2022 (budget Redevance Incitative)

Le coût aidé par habitant est de 67 € en 2022, (contre 75€ en 2021). Malgré des tonnages revendus en baisse (- 3,4%), la forte augmentation du prix moyen (+37.9%) a permis un gain important de recettes de reventes de matériaux (+35,6 k€). De plus, une partie des bornes à verre et de bacs de collecte sélective est déjà amortie, ce qui réduit les dépenses en 2022. Enfin, ce budget bénéficie également de la fin du paiement du transport des ordures ménagères résiduelles et d'une TGAP réduite.

10.2.5 Le financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers est financé sur ces communes par la redevance incitative qui est fonction de la production de déchets de l'utilisateur. Les tarifs de la redevance sont fixés chaque fin d'année par délibération du Conseil Communautaire pour l'année suivante.

Le montant de la redevance est composé de deux parts :

- Une part fixe qui est fonction du volume du bac poubelle mis à disposition de l'utilisateur. Cette part fixe comprend 12 levées du bac poubelle ;
- Une part « variable incitative » qui comprend les levées du bac poubelle effectuées au-delà des 12 comprises dans la part fixe.

Pour l'année 2022, les tarifs pour une collecte bimensuelle des ordures ménagères et des emballages/papiers sont identiques à ceux de 2020. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

	Volume du bac				
	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	770 litres
Part fixe	148,43 €	197,64 €	246,85 €	345,28 €	681,57 €
Part variable	5,54 €	8,31 €	11,08 €	16,62 €	35,54 €

Ces tarifs s'appliquent aux ménages et à tous les professionnels qui sont collectés dans les mêmes conditions que les ménages. Pour certains usagers (professionnels ou immeubles) qui ont souhaité conserver une collecte par semaine pour les ordures ménagères, les tarifs ont été revus à la hausse.

Remarque :

Le coût global par habitant, plus important sur le territoire de l'ex-communauté d'Agglomération (134 € TTC/hab) que sur le territoire de l'ex Miey de Béarn (67 € TTC/hab), s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- La typologie d'habitat : un habitat urbain induit une part plus importante de déchets assimilés à collecter, des contraintes générant des collectes plus fréquentes, des performances de tri moindre en habitat collectif induisant des tonnages d'ordures ménagères à incinérer plus importants ;
- Le niveau de service : alors que l'ex Miey de Béarn dispose d'un service efficient, l'ex-communauté d'agglomération propose un service élargi aux professionnels, en cohérence avec un habitat urbain dense et une collecte en porte à porte pour les déchets de jardin ;
- La tarification incitative : le choix de la redevance incitative est un levier fort pour inciter les habitants à des pratiques vertueuses. Les très bonnes performances de tri entraînent des soutiens financiers plus élevés, et la pratique du compostage de proximité permet d'éviter la collecte d'une partie importante de la matière organique.

PERSPECTIVES 2023

Outre l'exploitation du service de collecte au quotidien et la recherche d'améliorations, 2023 sera marquée par des étapes importantes dans plusieurs démarches qui doivent contribuer à la transition écologique en accompagnant et encourageant les comportements des usagers vers une meilleure prévention et valorisation des déchets.

- 1- **Décision en vue de l'harmonisation du mode de financement de la collecte au 1er janvier 2024** : Suite à la fusion des 3 intercommunalités en 2017, la CAPBP est soumise à l'obligation réglementaire d'instaurer un mode de financement unique sur l'ensemble de son territoire. Après achèvement des études et présentation de plusieurs scénarii, une prise de décision interviendra à l'automne 2023.
- 2- **Déploiement opérationnel de Tribio dans l'habitat collectif en 2 phases** : la collecte des déchets alimentaires démarrera dès le printemps sur les communes de Bizanos, Gelos, Idron, Lescar, Lons et Mazères, puis à l'automne le déploiement se poursuivra sur Billère, Gan, Jurançon, et Pau
- 3- **Ajustement des tournées de collecte en régie dans les immeubles en lien avec le déploiement de Tribio** et la finalisation du programme d'installation des conteneurs enterrés au centre-ville de Pau
- 4- **Consolidation du contrôle d'accès en déchetteries à la suite de sa mise en œuvre effective**
 - Suivi technique des matériels et logiciels pour garantir le bon fonctionnement du contrôle d'accès.
 - Accompagnement des habitants dans leurs démarches
 - Promotion des actions de prévention vis-à-vis des gros producteurs de déchets
 - Suivi des tonnages sur les déchetteries publiques et des reports éventuels vers les structures privées
- 5- **Poursuite de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : lancement de plusieurs actions sur le volet réduction du gaspillage alimentaire comme le lancement d'un défi des familles et des professionnels.
- 6- **Renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries** dans le cadre d'un contrat de performance
- 7- **Poursuite du compostage de proximité** avec l'installation de 6 composteurs de quartier (square des Anglais, Ilot Henry IV ...).

ANNEXES

ANNEXE 1 : TAUX D'ÉQUIPEMENT EN COMPOSTEUR PAR COMMUNE

(au 31/12/2022)

Commune	Nombre de composteurs individuels		Taux d'équipement (sur le nombre d'habitat individuel)	Nombre de site de compostage en pied d'immeuble	Nombre de site de compostage de quartier
ARBUS	246	47,31%		2	
ARESSY	187	62,33%			
ARTIGUELOUTAN	188	42,73%		2	
ARTIGUELOUVE	336	54,72%			
AUBERTIN	195	57,35%			
AUSSEVIELLE	202	71,63%			
BEYRIE EN BEARN	67	85,90%			
BILLERE	679	30,91%		13	3
BIZANOS	574	26,73%			1
BOSDARROS	141	32,19%			
BOUGARBER	154	46,39%			
DENGUIN	443	63,92%			
GAN	612	28,84%		1	
GELOS	461	36,88%		1	
IDRON	637	31,85%			1
JURANCON	563	28,23%		2	
LAROIN	211	45,87%		2	
LEE	186	33,04%			
LESCAR	1022	31,61%			1
LONS	1054	24,19%		2	
MAZERES-LEZONS	283	35,78%			
MEILLON	128	30,12%			
OUSSE	244	39,42%		1	
PAU	3090	33,58%		43	20
POEY DE LESCAR	420	62,31%			
RONTIGNON	104	33,88%			
SAINT-FAUST	184	52,57%		1	
SENDETS	247	58,81%			
SIROS	159	55,02%		1	
UZEIN	234	54,42%		2	
UZOS	105	26,25%			
			34,90%		

ANNEXE 2 : LISTE DES ECO-ORGANISMES

Nature du déchets	Nom de l'Eco-organisme
Emballages ménagers et Papiers	CITEO
Textiles	ECO TLC
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	ECO-MOBILIER
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECO DDS
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ECO SYSTEME
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	DASTRI
Films Agricoles Usagés (FAU)	ADIVALOR
Piles, petites batteries	COREPILE
Lampes	RECYLUM

ANNEXE 3 : LISTE DES ENTREPRISES EN CHARGE DU RECYCLAGE

Famille	Repreneur	Matériau	Usine de recyclage	Ville	Pays	
F I B R E U X	SAICA NATUR FCR ATLANTIQUE FCC MAREPA SUEZ	PAPIERS Sorte Gros de Magasin 1.02	ARREGI ETXABE SA	ADUNA	Espagne	
			CARTON Y PAPEL RECICLADO	FUENLABRADA	Espagne	
				ZARAGOZA	Espagne	
			SAICA NATUR SL	SALINAS DE PAMPLONA	MARTUTENE	Espagne
					ATXONDO	Espagne
			CELULOSAS MOLDEADAS SA	IRUN	Espagne	
			BIDASOA ECO GESTION	OREJO MARINA DE CUDEYO	Espagne	
			FERMACELL SPAIN SLU	ZARAGOZA	Espagne	
			INDUSTRIAS CELULOSA ARAGONESA SA	AMOREBIETA	Espagne	
			BEOTIBAR RECYCLING SL	RENTERIA	Espagne	
			RECICAB	BARACALDO	Espagne	
			SOPRES SL	GENT	Belgique	
	STORA ENSO	RENTERIA	Espagne			
	SAICA NATUR RECUPRAT FCR ATLANTIQUE FCC MAREPA SUEZ	PAPIERS Sorte Journaux/ magazines/revues 1.11	PAPRESA SA	FUENLABADRA	Espagne	
			HOLMEN PAPER	OREJO MARINA DE CUDEYO	Espagne	
			FERMACELL SPAIN SLU	TUDELA	Espagne	
			PAPERTECH SL	ATXONDO	Espagne	
			CELULOSAS MOLDEADAS SA	VILLAVA	Espagne	
	PAPREC	CARTONS Sorte EMR 5.02	ABELAN SAN ANDRES SL	ZARAGOZA	Espagne	
			INDUSTRIAS CELULOSA ARAGONESA SA	ALCOLEA DE CINCA	Espagne	
EUROPAC SA			POBLA DE CLARAMUNT	Espagne		
UNION INDUSTRIAL PAPELERA SA			MORELLUSA - LERIDA	Espagne		
PAPRINSA PAP			CASTELLBISBAL	Espagne		
PAPREC	BRIQUES ALIMENTAIRES – Sorte ELA 5.03	BARCELONA CARTONBOARD SAU				
P L A S T I Q U E S	VALORPLAST	PETC	PET COMPANIA PARA SU RECICLADO SA	CHIVA	Espagne	
			REGENE ATLANTIQUE	BAYONNE	France	
			PLASTIPAK PACKAGING	STE MARIE LA BLANCHE	France	
		PEHD	ESLAVA PLASTICOS SA	QUART DE POBLET	Espagne	
			ENVIRONNEMENT 48	MENDE	France	
			C.P.A	PONT D'AIN	France	
		PETF	REGENE ATLANTIQUE	BAYONNE	France	
			PET COMPANIA PARA SU RECICLADO SA	CHIVA	Espagne	
		FILMS	ESLAVA PLASTICOS SA	QUART DE POBLET	Espagne	
			SIRPLASTE	PORTO DE MOS	Portugal	
PLASTIPOL SRL	SILVANO D'ORBA		Italie			
M E T A U X	PAPREC	ACIER	ARCELOR MITTAL GIPUZCOA SL	OLABERRIA	Espagne	
				ZUMARRAGA	Espagne	
	CYCLAMEN	ALU et PETITS ALUS	REGEAL AFFIMET	COMPIEGNE	France	

ANNEXE 4 : LISTE DES PRINCIPAUX MARCHES PUBLICS 2022

Marchés publics concernant des prestations de service :

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Durée du marché	Échéance marché	Montant 2020 k€ TTC	Montant 2021 k€ TTC	Montant 2022 k€ TTC	Évolution 2021/2022	Évolution 2020/2021
COVED	Exploitation des 4 déchetteries et transport des déchets	7	2023	1 353	1 433	1 480	3,3%	5,9%
	Collecte des déchets de jardin	5	2028	841	964	1 013	5,1%	14,6%
	Collecte des cartons professionnels (1)	3	2026	111	113	154	36,4%	1,8%
	Collecte des biodéchets professionnels	5	2024	152	161	164	2,1%	5,9%
VEOLIA	Collecte des ordures et des emballages/papiers sur les 12 communes de l'ex-Miey de Béarn	3	2025	438	447	452	1,1%	2,1%
SLR	Collecte du verre	3	2025	277	262	266	1,4%	-5,4%
PAPREC	Traitement des encombrants issus des collectes en porte à porte et déchetteries	4	2023	501	547	634	15,9%	9,2%
	Traitement des pneus des 2 déchetteries de Lescar	4	2024	21	30	32	5,9%	42,9%
	Traitement des gravats des déchetteries	4	2023	56	70	68	-2,3%	25,0%
	Traitement du plâtre des déchetteries	4	2026		40	37	-6,5%	
SIAP	Traitement des déchets dangereux des déchetterie (hors REP)	4	2023	46	49	42	-14,9%	6,5%
ECO GRAV	Collecte et traitement des Films Agricoles Usagés	4	2024	4	4	4	-1,8%	0,0%
RECYCLECO	Location et maintenance des broyeurs de végétaux	4	2027	18	18	16	-12,4%	0,0%
POTAGER DU FUTUR	Animation du compostage en pied d'immeuble et Formation à l'utilisation du broyeur de végétaux	4	2026	15	19	13	-29,5%	26,7%
SOCOTEC	Suivi analytique des eaux souterraines et de surface du site de Cap Ecologia	4	2025	6	6	10	59,3%	0,0%
ESE France	Lavage des conteneurs enterrés, bornes aériennes	4	2024	21	71	79	10,8%	238,1%
APR	Dératisation Bennes à ordures et site D3D	2	2023		9	5	-48,1%	
CLS STYX	Solutions numériques pour la collecte et la gestion des bacs	2	2024		89	53	-40,5%	
Hydro France	Maintenance lavage haute pression	4	2026		4	8,1	101,4%	
AMC	Maintenance lavage basse pression	4	2026		4	6,6	64,3%	
AMC	Prestation lavage complet BOM	4	2026		4	3,1	-23,3%	

1. L'augmentation est liée à l'intégration dans le marché de nouveaux secteurs à collecter.

ANNEXE 4 : LISTE DES PRINCIPAUX MARCHES PUBLICS 2022 (suite)

Marchés publics concernant les achats de bacs et de conteneurs :

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Durée du marché	Échéance marché	Montant 2020 k€ TTC	Montant 2021 k€ TTC	Montant 2022 k€ TTC	Évolution 2021/2022	Évolution 2020/2021
CITEC- ESE France	Fourniture de bacs roulants	4	2027	370	350	264	-24,5%	-5%
CONNECT SYTEE	Fournitures de conteneurs enterrés, avec pièces détachées	3	2027	270	427	371	-13,0%	58%

ANNEXE 5 : Matrice des coûts (TEOM et RS)

			Ordures ménagères	Verre	Emballages/papiers	Déchets alimentaires/jardin	Déchets des déchetteries	Déchets professionnels	Autres*	TOTAL	
Charge	Fonctionnelles	Charges de structure	1 048 971	29 456	440 885	169 927	349 771	39 934	48 854	2 127 798 €	
		Communication	32 086	34 965	124 585	86 268	36 937	14 607	5 843	335 290 €	
		TOTAL FONCTIONNELLES	1 081 057 €	64 421 €	565 471 €	256 195 €	386 708 €	54 541 €	54 697 €	2 463 089 €	
Techniques		Prévention	120 140	3 950	7 378	45 700	74 133	989	728	253 017 €	
		Pré-collecte	437 215	105 208	298 934	91 885		15 698		948 939 €	
		Collecte	4 573 681	170 989	2 014 514	1 039 373	1 213 176	347 050	47 193	9 405 975 €	
		Total Précollecte et Collecte	5 010 896	276 196	2 313 449	1 131 257	1 213 176	362 748	47 193	10 354 914 €	
		Transfert/transport			184 137		562 258				746 395 €
		Tri, conditionnement, refus de tri			1 688 251						1 688 251 €
		Compostage					303 449	247 493	16 071	75 426	642 439 €
		Incinération	4 845 632					275 868		128 891	5 250 391 €
		Autre valorisation matière ou énergie						719 716		48 171	767 886 €
		Stockage de déchets non dangereux						10 170		164 237	174 407 €
		Traitement déchets dangereux						37 895			37 895 €
		TOTAL TECHNIQUES	9 976 668 €	280 147 €	4 193 214 €	1 480 406 €	3 140 709 €	379 807 €	464 645 €	19 915 595 €	
		TOTAL CHARGES	11 057 724 €	344 567 €	4 758 685 €	1 736 602 €	3 527 416 €	434 348 €	519 342 €	22 378 684 €	
Produits		Recettes industrielles	57 086	100 023	1 089 250		366 736	90 012	1 518	1 704 625 €	
		Soutiens	104 047	45 290	1 300 990		262 760	3 094	14 893	1 731 075 €	
		Aides	15 745	20 384	7 481	2 656	24 284	639	37 746	108 935 €	
		TOTAL PRODUITS	176 878 €	165 697 €	2 397 720 €	2 656 €	653 780 €	93 746 €	54 158 €	3 544 636 €	

* Collecte des textiles, gestion des encombrants, de l'ancienne décharge de Lescar et des déchets des propriétés urbaines

€/habitant	Ordures ménagères	Verre	Emballages/papiers	Déchets alimentaires/jardin	Déchets des déchetteries	Déchets professionnels	Autres*	TOTAL
Coût complet HT	74 €	2 €	32 €	27 €	24 €	3 €	4 €	150 €
Coût aidé HT	73 €	1 €	16 €	27 €	19 €	2 €	3 €	126 €
Coût aidé TTC	77 €	1 €	17 €	28 €	21 €	2 €	3 €	134 €

ANNEXE 6 : Matrice des coûts (redevance incitative)

			Ordures ménagères	Verre	Emballages/ papiers	Déchets des déchetteries	TOTAL
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	57 001	2 794	60 307		120 102 €
		Communication	9 184	450	9 717		19 351 €
		TOTAL FONCTIONNELLES	66 184 €	3 245 €	70 024 €	0 €	139 453 €
	Techniques	Prévention	527			226	753 €
		Pré-collecte	10 011	1 420	11 175		22 605 €
		Collecte	212 386	18 737	207 058		438 182 €
		Total Précollecte et Collecte	222 397	20 158	218 233		460 787 €
		Transfert/transport			20 914		20 914 €
		Tri, conditionnement, refus de tri			195 872		195 872 €
		Incinération	188 244				188 244 €
		TOTAL TECHNIQUES	411 168 €	20 158 €	435 020 €	193 943 €	1 060 288 €
	TOTAL CHARGES		477 353 €	23 402 €	505 043 €	193 943 €	1 199 741 €
Produits	Recettes industrielles		3 517	10 983	123 195		137 695 €
	Soutiens		9 741	6 587	223 477		239 805 €
	Aides		514	2 456	8 357		11 328 €
	TOTAL PRODUITS		13 773 €	20 027 €	355 029 €	0 €	388 828 €

€/habitant	Ordures ménagères	Verre	Emballages/papiers	Déchets des déchetteries	TOTAL
Coût complet HT	36 €	1,8 €	38 €	15 €	91 €
Coût aidé HT	35 €	0,3 €	11 €	15 €	61 €
Coût aidé TTC	38 €	0,4 €	13 €	15 €	67 €